



Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021





Sommaire

Présentation de la RNN

- Description 4
- Biodiversité 5 - 8
- Délimitation 9 - 10
- Réglementation 11 - 12
- Gestion 12
- L'équipe 13

Présentation du plan du gestion 2018-2027 14 - 18

Rapport d'activités au 31 décembre 2021 19 - 82

Compte-rendu du comité consultatif du 19 mai 2021 83 - 106

Composition et fonctionnement du comité consultatif 107 - 108

「Présentation de la RN」



Localisation : île de Saint-Martin

Collectivité de Saint-Martin

Surface totale 3 060 hectares, dont :

Terrestre : 153 hectares

Marine : 2 907 hectares

Type de protection : Réserve naturelle nationale

Le gestionnaire de la Réserve naturelle de Saint-Martin a été agréé par arrêté préfectoral au titre d'association de protection de l'environnement. Arrêté 2021-105.

Catégorie UICN : IV

Présentation

3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés :

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

4 grandes unités écologiques :

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines

L'étang de Cactus





Aigrettes dans la mangrove



Biodiversité

Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épineux et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes

dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.

Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).



Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par plusieurs conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthagène.

Sur le chemin des Froussards





L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Colombe à queue noire, *Columbina passerina*

Frégate superbe, *Fregata magnificens*

Grande Aigrette, *Ardea alba*

Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*

Mouette atricille, *Larus atricilla*

Paruline jaune, *Dendroica petechia*

Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*

Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*

Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*



Pélicans

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés.

Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux,

grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île, dont deux sont classés en réserve naturelle (salines d'Orient et étang aux Poissons).

Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.

Tortue verte (*Chelonia mydas*)





Les mammifères marins

- Dauphin commun (*Delphinus delphis*)
- Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*)
- Dauphin tacheté de l'Atlantique (*Stenella frontalis*)
- Dauphin à long bec (*Stenella longirostris*)
- Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
- Globicéphale tropical (*Globicephala macrorhynchus*)
- Orque (*Orcinus Orca*)
- Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)
- Cachalot (*Physeter macrocephalus*)

Toutes les espèces de mammifères marins sont protégées et la partie marine de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin est dans le périmètre de l'aire marine protégée du sanctuaire Agoa, qui s'étend sur les ZEE de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Deux baleines à bosse



Délimitation

La superficie totale de la Réserve naturelle est d'environ 3 060 hectares, dont 153,4 hectares de partie terrestre.

La partie terrestre est constituée des parcelles cadastrales correspondant aux cinquante pas géométriques et aux sites suivants :

Le Rocher Créole : n° AT 5 et 6 ;

Bell Point : n° AT 4, 7, 9, 12, 13, 14 et 126 ;

Pointe des Froussards : n° AT 138, 140 et 143 ;

Eastern Point et Grandes Cayes : n° AT 29, 30 et 33 ;

Les abords des Salines d'Orient : n° AW 8, 37, 38, 39, 40, 45, 545 et 548, ainsi que les portions de chemins situées entre les parcelles 8

et 545, 39 et 40, 37 et 38, 45 et 546 ;

Les abords de l'Etang aux Poissons : n° AW 43 et 546, ainsi que la portion de chemin située entre ces deux parcelles ;

Baie de l'embouchure et Coconut Grove : n° AW 23 ;

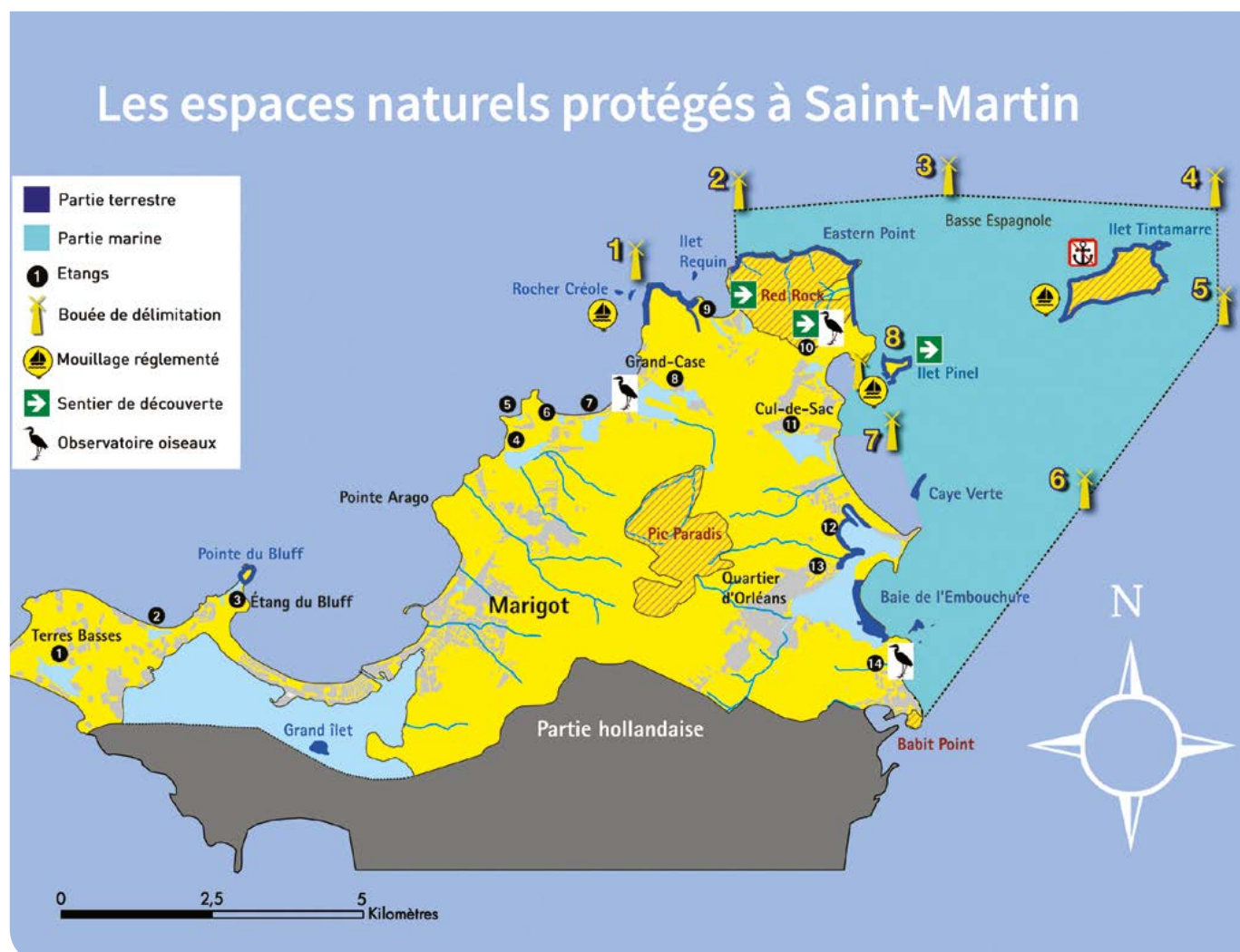
Ilet Pinel : n° AT 36 (à l'exclusion de la zone d'accueil de la plage délimitée sur le plan cadastral annexé au décret) et AT 125 ;

Petite Clef : n° AT 38 et 39 ;

Tintamarre : n° AX 1 ;

Caye Verte : n° AW 24 ;

Les Ilets de la baie de l'embouchure : n° AY 56, 57 et 58,





Délimitation (suite)

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique.

Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8. Les conditions climatiques et la houle mettent à rude épreuve ces installations, qui doivent être entretenues régulièrement par les agents de la Réserve naturelle.

Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla

Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.

Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)

Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare

Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare

Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)

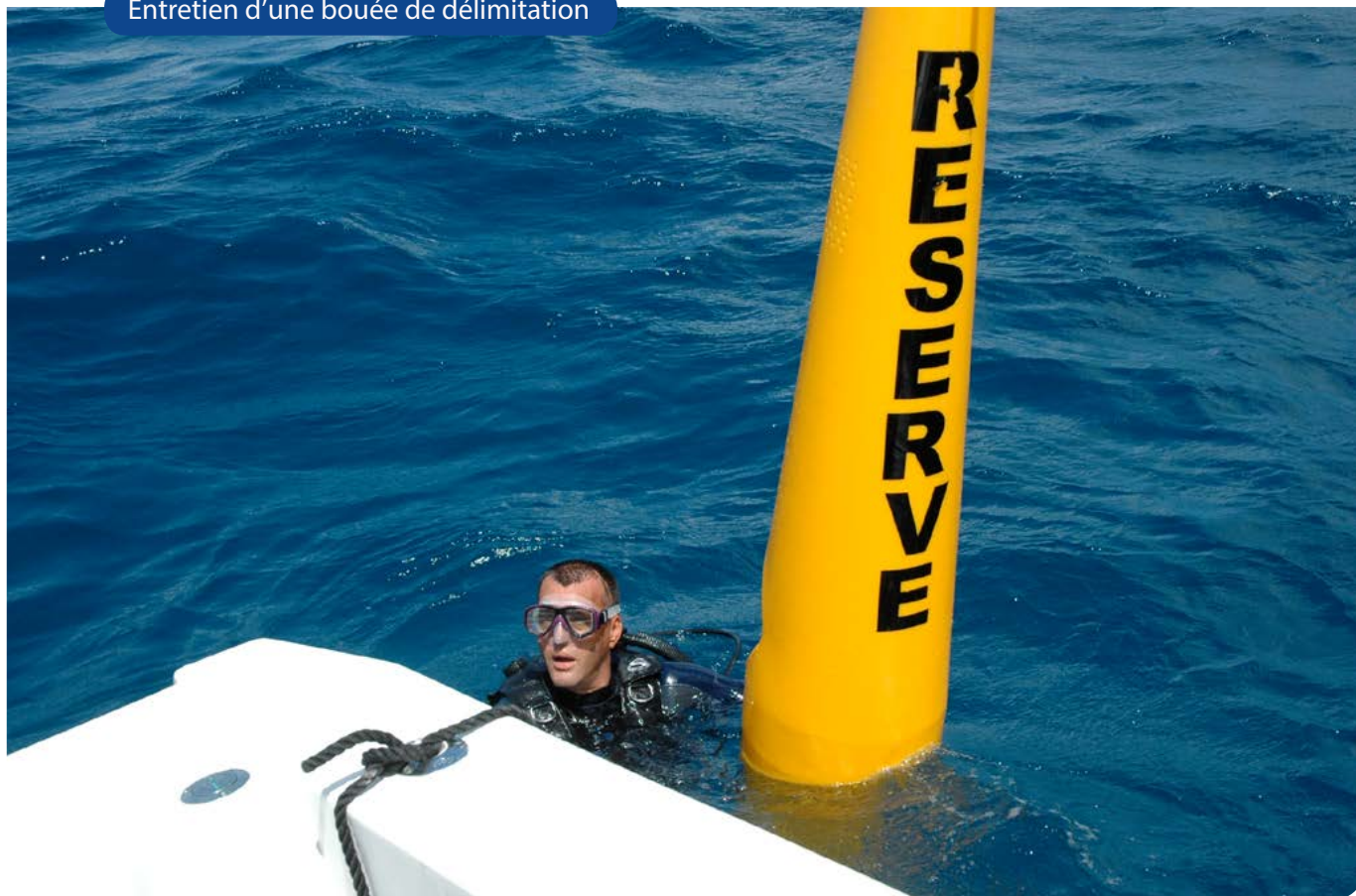
Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN

Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre. Ce dispositif doit également faire l'objet d'un entretien régulier.

Entretien d'une bouée de délimitation



Réglementation

Décret n 98-802 du 3 septembre 1998 Art.



Art. 5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;
De troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

Art. 7. - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Art. 8. - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 9. - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 10. - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 11. - Il est interdit :

1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;

2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;

3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;

4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;

5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;

6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 12. - Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature.

Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

Art. 13. - La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

Art. 14. - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

Art. 15. - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

Réglementation

Art. 16. - Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

Art. 17. - La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 18. - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

Art. 19. - Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

Art. 20. - Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

Art. 21. - L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif.

Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radio-phonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 22. - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

Art. 23. - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Gestion

Statut de l'organisme de gestion : Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Le 8 avril 2021, le bureau de la Réserve naturelle a élu ses nouveaux représentants.

Président : Pierre Aliotti

Vice-présidents : Anne-Karine Fleming, Bulent Gulay

Trésorier : Michel Vogel

Secrétaire : Sébastien Culetto

Coordonnées :

Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

11-13 rue Barbuda, Hope Estate

97150 Saint-Martin

www.reservenaturelle-saint-martin.com



Pierre Aliotti

L'équipe

Direction

• Nicolas Maslach

Diplômé de sciences politiques et titulaire d'un master de l'Institut français de l'urbanisme, le directeur-conservateur de la Réserve naturelle tisse les relations avec les partenaires potentiels, les autorités administratives et politiques locales et nationales, afin de favoriser la réussite des projets et leur intégration dans le tissu économique social et culturel. Il assure dans ce cadre la recherche de financements. Il a également mis en place le sanctuaire Agoa dans les Antilles françaises, pour la protection des mammifères marins, ainsi que le parc naturel marin de Mayotte. Nicolas Maslach est en arrêt maladie pour accident du travail depuis septembre 2021.



(Capitaine 200) et du brevet national de sauveteur et secours aquatique (BNSSA), il assure le management de l'équipe des gardes.

Sur le terrain en permanence, les gardes de la Réserve assurent plusieurs fonctions:

- Aménagement des espaces naturels
- Pose et entretien des mouillages
- Suivi des chantiers d'aménagements
- Participation aux suivis scientifiques

Commissionnés et assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de la nature.

Pôle études scientifiques

• Julien Chalifour

Le responsable de ce pôle est titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical. Il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés. Il encadre également les stagiaires et mène des actions de sensibilisation du public et des scolaires. Ses certifications professionnelles lui permettent d'intervenir sur le terrain : permis de navigation hauturier et plongeur professionnel (CAH1B).



• Christophe Joe

Garde depuis 2002, il occupe la fonction police de la nature et sensibilisation. Il bénéficie d'une reconnaissance d'agent forestier et d'aménagement des espaces naturels. Originaire de Saint-Martin et plurilingue, il facilite les échanges avec le public. Titulaire d'un permis de navigation (côtier) et plongeur de niveau 2, il renforce l'équipe de terrain.



• Aude Berger

Diplômée en sciences et techniques de la mer et titulaire d'une licence professionnelle en protection de l'environnement à l'UAG, elle a été embauchée par la Réserve naturelle en tant que chef de projet LIFE.



• Ashley Daniel

Embauchée en 2015, elle a bénéficié de formations pour les suivis scientifiques des tortues marines et des oiseaux. Comme tous les gardes, elle connaît les gestes des premiers secours en équipe. Elle apprécie particulièrement la sensibilisation des scolaires à la protection de l'environnement.



Pôle aménagement, surveillance et police de l'environnement

• Franck Roncuzzi

Homme de terrain, il gère la réalisation des travaux sous-marins ainsi que la gestion et l'entretien du matériel et des équipements. Assermenté, il est le garant du respect de la législation. Plongeur professionnel (CAH1B), titulaire d'un permis de navigation



Responsable du pôle éducation et environnement

• Vincent Oliva

Il sensibilise le jeune public à la protection de l'environnement. Titulaire d'un brevet de télépilote de drone, il réalise des photos et des vidéos aériennes, notamment à l'occasion des suivis scientifiques. Il est également plongeur professionnel (CAH1B) et détient son permis côtier.



「Présentation du plan de gestion 2018 - 2027





Présentation du plan de gestion 2018 - 2027

Amandine Vaslet, docteur en biologie marine, a été mandatée par la Réserve naturelle en tant que prestataire pour faire l'évaluation du premier plan de gestion et réaliser le second. Ce plan de gestion, obligation réglementaire pour toutes les réserves naturelles, constitue un document essentiel à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de la Réserve.

L'évaluation du premier plan de gestion s'est avérée très positive, puisque 61% des 104 actions préconisées ont été réalisées à 100% et 22 à plus de 75%. 4 actions seulement n'ont pas été réalisées, dont la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles *iguana delicatissima*, en raison de l'explosion des populations d'iguanes communs *iguana iguana*, dont l'espèce n'est plus protégée, mais pas chassable.

Après l'évaluation, le nouveau plan de gestion a été adapté à l'évolution de la Réserve.

Ce plan de gestion a été réalisé suivant la nouvelle méthodologie mise en place par l'Office français de la biodiversité et Réserves naturelles de France, validée en début d'année 2018. Cette méthodologie place l'évaluation des actions définies au cœur du plan de gestion.

Le plan de gestion 2018 - 2027 est composé de trois parties :

- Diagnostic et état des lieux de la Réserve naturelle
- Gestion de la Réserve naturelle (avec tableaux de bord)
- Fiches action pour chacune des 125 actions

Dans le cadre de la nouvelle méthodologie, les opérations sont regroupées en 9 domaines d'activité, qui sont :

- Surveillance du territoire et police de l'environnement
- Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
- Prestations de conseils, études et ingénierie
- Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
- Interventions sur le patrimoine naturel
- Management et soutien
- Création de supports de communication et de pédagogie
- Prestation d'accueil et d'animation
- Participation à la recherche

L'objectif principal du plan de gestion 2018 - 2027 reste le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins, lacustres et terrestres sur le territoire de la Réserve naturelle de Saint-Martin. À partir de cet objectif principal, 9 objectifs à long terme - au lieu de 7 dans le plan de gestion précédent - ont été définis pour la préservation du patrimoine naturel.

Ces 9 objectifs à long terme sont :

- 1 • Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées
- 2 • Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines
- 3 • Favoriser la conservation des populations de tortues marines
- 4 • Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies
- 5 • Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins
- 6 • Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs
- 7 • Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs
- 8 • Favoriser la conservation de la végétation xérophile
- 9 • Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles

Également, 5 facteurs clés de la réussite regroupent toutes les actions nécessaires à la gestion quotidienne de la Réserve naturelle, portant ainsi le total des objectifs à 14.

Ces 5 facteurs clés sont :

- 1 • Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve
- 2 • Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
- 3 • Optimiser les moyens de gestion
- 4 • Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
- 5 • Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Les 125 actions définies et planifiées sont synthétisées dans des tableaux de bord, renseignés par 3 types d'indicateurs permettant d'évaluer les actions, ce qui permet de suivre si les actions inscrites sont effectuées et efficaces.

Les 3 types d'indicateur :

- Indicateur d'état : suit l'évolution du patrimoine naturel
- Indicateur de pression : caractérise les menaces affectant le patrimoine naturel
- Indicateur de réalisation : rend compte de la réalisation effective de l'action

Chaque action est inscrite sur une fiche qui reprend l'objectif de l'action, sa localisation, sa période de réalisation, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, les financements possibles et les indicateurs retenus pour l'évaluer.

Quelques exemples parmi les 125 actions inscrites au plan des gestion :

- Poursuivre le suivi et l'état de santé des écosystèmes coralliens, grâce au suivi scientifique des coraux, des poissons et des invertébrés.
- Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins grâce à des conférences publiques, des interventions pédagogiques dans les écoles, ainsi que par la création de panneaux informatifs et d'affiches.
- Évaluer et suivre les populations de *melocactus intortus* et de gaïacs. Poursuivre leur suivi scientifique et cartographier les formations végétales terrestres de la Réserve naturelle.
- Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec les objectifs de la Réserve, notamment en éditant et diffusant des supports de communication sur la réglementation.

Le plan de gestion et sa synthèse sont consultables et téléchargeables sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin.

Le tableau en pages 17 et 18 présente les 125 actions du plan de gestion et à quel(s) objectif(s) ou facteur clé chacune est rattachée.

Liste des actions du plan de gestion

Codes	Actions	Priorité	Enjx et Obj	Réalisé en 2019
CS : Connaissance et suivi du patrimoine naturel				
CS1	Actualiser cartographie biocénoses marines	1	OLT1, OLT2, FCR4/OLT	Financement AFB/DEAL, Réalisation AquaSearch 2020
CS2	Suivi état de santé des communauté benthiques et récifales	1	OLT1	Ajout 1 station récifale et doublement de la fréquence de suivi en 2020
CS3	Développer et tester réhabilitation communautés coralliennes et espèces associées	2	OLT1	Pépinières Acroporas pré-arrêté préfectoral, BioHab, LIFE BIODIV'OM
CS4	Réaliser le suivi ichtyofaune	1	OLT1	Reef Check, Suivi réserves, LIFE BIODIV'OM, DCE971
CS5	Réaliser suivi comparatif en/hors réserve communautés récifales	1	OLT1	Suivi réserves
CS6	Suivre état santé herbiers	1	OLT2	Suivi réserves, DCE971, thèses
CS7	Développer et tester réhabilitation des herbiers	2	OLT2	Police/sensibilisation, mouillages, Arrêté préfectoral complémentaire
CS8	Suivre macrofaune herbier	1	OLT2	Suivi réserves, collaborations scientifiques
CS9	Réaliser suivi comparatif en/hors réserve des herbiers	1	OLT2	Suivi réserves
CS10	Suivre fréquentation RNN	1	OLT1,2 ; FCR1/OLT	Police/sensibilisation, mouillages, Arrêté préfectoral, ObsEnMer
CS11	Veille EEE	1	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9	Groupe EEE, collaboration ONCFS, sensibilisation, P. volitans
CS12	Evaluer/suivre impact des EEE	3	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9	Groupe EEE, collaborations, iguanes, Pterois, SMAR01
CS13	Suivre activité de ponte des tortues marines	1	OLT3	SMAR02, Suivi des pontes de tortues marines (RNN/écovolontaires)
CS14	Suivre état écologique des sites de ponte tortues marines	1	OLT3	SMAR02, Atlas sites de ponte 2020, Arrêté préfectoral
CS15	Suivre les populations de tortues fréquentant les eaux de la RNN	3	OLT3	SMAR02, collaboration Kélonia/AquaSearch
CS16	Suivre les échouages de tortues	1	OLT3, 4, 5	SMAR02, Suivi des échouages
CS17	Suivre les populations juvéniles de requins et raies	2	OLT4	collaboration ReGuaR, collaboration Nature Foundation
CS18	Evaluer les condition écologiques nurseries raies/requins	3	OLT4	collaboration ReGuaR, suivi réserve, SMAR02 cartographie habitats
CS19	Evaluer populations mammifères marins	1	OLT5	MegaRA, CARIMAM, collaboration Agoa, patrouilles
CS20	Suivre nidification oiseaux marins	1	OLT6	Suivi nidification Paille en queue et Noddis
CS21	Suivre succès reproducteur noddis bruns	2	OLT6	Suivi nidification Noddis
CS22	Suivi échouages oiseaux	3	OLT6, 7	
CS23, 24	Suivre les limicoles et leur nidification	1 et 2	OLT7	Suivi limicoles
CS25	Suivi nidification Petites sternes	2	OLT7	Suivi limicoles
CS26	Appui suivi physico-chimique étangs	2	OLT7	acquisition matériel et interruption gestion CdL
CS27	Réaliser suivi mangroves	3	OLT7	
CS28	Réaliser une cartographie des mangroves	1	OLT7	
CS29	Inventaires floristiques des sites terrestres	3	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS30	Cartographie des espèces végétales patrimoniales	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS31	Etat santé melocactus	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE, suivi quinquenal
CS32	Etat de santé des Gaïacs	1	OLT8	SMAR01 ImpactMer/ATE
CS33	Favoriser les condition réintroduction IPA	1	OLT9	PNA IPA, SMAR01, IUCN France EEE
CS34	Faisabilité réintroduction ex-situ IPA	3	OLT9	
CS35	Acquisition de connaissances patrimoine naturel RNN	1	FCR4/OLT	collaborations et accueil scientifiques
CS36	Etude de perception RNN	3	FCR5/OLT	LIFE BIODIV'OM, stage C. SANCHEZ
SP : Surveillance du territoire et Police de l'Environnement				
SP1	Effectuer des patrouilles de surveillance de la RNN	1	FCR1	423 missions de surveillance (398 conformes et 25 non conformes)
SP2	Poursuivre les missions de Police de l'Environnement	1	FCR1	4 agents assermentés + demandes d'extension de compétences hors réserve
SP3	Renforcer la collaboration entre institution chargées de la police à St Martin	1	FCR1	Participation CoPoIENU, Mission et réunions interservices Police
SP4	Renforcer la collaboration Police-Justice	1	FCR1	Participation CoPoIENU
SP5	Participer aux opérations inter-services Police de l'Environnement à St Martin	1	FCR1	missions inter-services Gendarmerie, Deal, OFB
SP6	Poursuivre le label société partenaire avec les opérateurs	2	FCR1	reprise des activités commerciale post IRMA +100% de fréquentation
PR : Participation à la recherche				
PR1	Renforcer les partenariats d'étude des cétacés	2	OLT5	MegaRA, CARI'MAM
PR2	Dévlpr et valoriser collaborations avec experts, scientifiques et org; de recherche	1	FCR4/OLT	MegaRA, CARI'MAM, LIFE BIODIV'OM, IFRECOR, thèses, stages...
CC : Communication et pédagogie, création de supports de communication				
CC1	Editer et diffuser des supports : réglementation de la RNN	1	OLT1-2-3-4-5-6-7-8-9	diffusion du flyer RNN et réédition panneaux RNN
CC2	Editer et diffuser des supports patrimoine naturel de la RNN	1	OLT1-2-3-4-5-6-7-8-9	LIFE BIODIV'OM, création de support pédagogiques
CC3	Actualiser le site internet de la RNN et réseaux sociaux	1	FCR2	Mur Facebook, études et rapports en ligne
CC4	Rédiger, éditer et diffuser le journal de la RNN	1	FCR2	mission assurée par
CC5	Adapter la documentation institutionnelle au contexte St Martin	1	FCR2	LIFE BIODIV'OM ; PNAs
CC6	Réaliser des films docu sur les missions de la RNN et son patrimoine naturel	3	FCR2	LIFE BIODIV'OM, MegaRA
CC7	Editer et diffuser un résumé du PdG	1	FCR2-3	
CC8	Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias	1	FCR2	Mur Facebook, Journal de la RNN, Thalassa, IOTV...
CC9	Assurer la valorisation et la diffusion des études scientifiques et techniques de la RNN	1	FCR2	participations aux colloques...
CC10	Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN via l'ICBI	2	FCR2	révision et finalisation dossier ICBI
PA : Prestations d'accueil et d'animation				
PA1	Former les opérateurs commerciaux exerçant en RNN	1	OLT1-2	Tortues marines, ReGuar, SMAR02, Poisson lion, aménageurs...
PA2	Sensibiliser la population à la protection des tortues marines	1	OLT3	écovolontaires et soirées d'information, Facebook, articles de press
PA3	Sensibiliser la population à la protection des raies et requins	1	OLT4	collaboration ReGuar, Facebook
PA4	Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins	1	OLT5	MegaRA, CARI'MAM, Facebook, articles de press
PA5	Réaliser des interventions scolaires	1	FCR2	36 interventions, avec 29 classes réparties dans 7 établissements
PA6	Sensibiliser le public aux objectifs de la RNN et au patrimoine naturel	1	FCR2	Facebook, journal de la réserve, reportages TV
PA7	Poursuivre et développer un programme de sciences participatives	1	FCR2	Tortues marines, ReGuar, Faune Antilles
PA8	Participer aux manifestations locales	1	FCR2	une bouteille à la mer, Journée de la Nature, SeaDiscoveryDay, AME

Liste des actions du plan de gestion

Codes	Actions	Priorité	Enjx et Obj	Réalisé en 2019
MS : Management et soutien				
MS1	Participer au suivi biocénoses marines du réseau de réserves	1	OLT1, 2, FCR5/OLT	Suivi réserves/Reef Check
MS2	Veiller au respect des règles d'utilisation du sentier sous-marin	2	OLT1-2, FCR2	détruit par Irma
MS3	Etudier la possibilité de mise en place de nouveaux sentiers sous marins ou terrestres	2	OLT1-2, FCR2	
MS4	Contribuer à de nouvelles mises en protection patrimoine naturel	1	OLT1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, FCR1	APB Terres Basses, Red List, Arrêtés préfectoraux EEE
MS5	Favoriser la mise en place sanctuaire de requins et raies	2	OLT4	collaboration ReGuAR, Nature Foundation
MS6	Participer à la gestion AGOA	2	OLT5	AGOA, MegaRA, CARI'MAM, Acoustique, AME
MS7	Initier observatoire échouages avifaune	3	OLT6	en cours
MS8	initier évolution réglementation chasse à St Martin	2	OLT7	collaboration ONCFS, suivi limicoles, intégration commission chasse
MS9	Participer au réunion et pilotage mise en protection nouveaux espaces	2	OLT8	APB Terres Basses
MS10	Participer à la conservation de nouveaux espaces terrestres protégés	2	OLT8	APB/ASL Terres Basses
MS11	Participer au PNA IPA	1	OLT9	CoPil PNA IPA
MS12	Renforcer la collaboration pour conservation IPA	1	OLT9	PNA IPA / Workshop PRZH
MS13	Réfléchir aux possibilités d'intervention comme prestataire patrimoine naturel (ICBI)	2	FCR2	en cours
MS14	Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI	1	FCR3	révision et finalisation dossier ICBI
MS15	Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN	1	FCR3	formation audition et remise à niveau Police 2018, Atelier mangrove
MS16	Assurer formation personnel protocoles scientifiques	1	FCR3/OLT, FCR4/OLT	Suivis et collaborations scientifiques, participations workshop
MS17	Assurer le secrétariat	1	FCR3	mission remplie par le Secrétaire de l'Association et le personnel
MS18	Assurer la gestion des ressources humaines	1	FCR3	mission remplie par le personnel
MS19	Assurer la comptabilité et la gestion administrative	1	FCR3	mission assurée par le cabinet comptable et le Conservateur
MS20	Rechercher de nouveaux moyens de financements	1	FCR3/OLT, FCR4/OLT	Demandes formulées et certaines obtenues
MS21	Assurer le recrutmnt, l'encadrmt et la formation des bénévoles, stagiaires et agents	2	FCR3	6 stagiaires, 50n bénévoles, 8 agents
MS22	entretenir et renouveler le matériel et les locaux	1	FCR3	nouveau local
MS23	Assurer l'équipement bureautique et informatique du personnel de la RNN	2	FCR3	mission assurée par le personnel
MS24	Organiser et animer le Comité Consultatif	1	Actions MS24-MS25	1 tenu et 1 annulé en 2019
MS25	Rédiger et diffuser les Rapports d'Activité, d'études et comptes-rendus	1	FCR3	rapports de stage, de suivi, journal et rapport d'activité
MS26	Actualiser la Partie A du plan "Diagnostic et Etat des connaissances de la RNN"	1	FCR3	études et suivis, collaboration scientifiques et accueil de missions
MS27	Développer et actualiser le Tableau de Bord de la RNN et définir les indicateurs	1	FCR3	rapport d'activité
MS28	Evaluer le PdG	1	FCR3	mission effectuée en externe en 2016-2018
MS29	Rédiger le Plan de Gestion 2028-2037	1	FCR3	mission effectuée en externe en 2016-2018
MS30	Bancariser et sécuriser les données sur le patrimoine naturel de la RNN	1	FCR4/OLT	contribution INPN, eBird, WildCast, BD Récif, CRPB-OCEAN, SIC préfecture
MS31	Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'Etat...	1	FCR4/OLT	mission archéologique, CoPoLENU, CSTPN, APB Terres Basses...
MS32	Faire de la RNN un vecteur de promotion patrimoine naturel, de l'éco-tourisme (ICBI)	1	FCR5/OLT	révision et finalisation dossier ICBI
MS33	Initier et participer à la gestion durables de nouveaux espaces marins de la ZEE	2	FCR5/OLT	AMO ZMEL Marigot/Grand Case/Cul de Sac; Agoa
MS34	Renforcer les partenariats avec Sint-Maarten	3	FCR5/OLT	
MS35	Renforcer les partenariats avec Saint-Barthelemy	1	FCR5/OLT	Suivi réserve ; Com Consultatif ; IFRECOR ; SMAR01 ; LIFE BIODIV'OM
MS36	Rencontrer et échanger avec les gestionnaires des Petites Antilles	1	FCR5/OLT	ateliers UICN ; Suivi réserves ; PNAs ; RNF ; Forum gestionnaires AMP ; Agoa
MS37	Participer aux réunions, partenariats avec les réseaux régionaux	1	Actions MS27-MS28	ateliers UICN ; Suivi réserves ; PNAs ; RNF ; Forum gestionnaires AMP ; Agoa
MS38	Participer aux réunions, partenariats avec les réseaux nationaux	1	FCR5/OLT	Commissions éducation , police et personnel RNF
MS39	Participer aux colloques régionaux, nationaux et internationaux	1	FCR5/OLT	Congrès des RNF, CARI'MAM, Forum des gestionnaires AMP...
CI : Création et entretien d'infrastructures d'accueil et du matériel				
CI1	Aménager des zones de mouillages réglementaires sur les sites sensibles	1	OLT1-2	remise en état et maintenance des bouées de mouillages et de délimitations
CI2	Mettre en place des aménagements d'accueil du public	1	OLT1-2-7-8	intallations de 10 tables de pic nic pour le public (Tintamarre, Pinel, Galion)
CI3	Installer et aménager des stations d'observation de l'avifaune	1	OLT7, FCR2	refus du projet par le CdL
CI4	Finaliser la pose de barrières	1	OLT7-8-9	en cours
CI5	Aménager des espaces de stationnement	1	OLT7-8-9	en cours
CI6	Installer de nouveaux sentiers sous-marins et pédestres	2	OLT1-2-8	
CI7	Aménager les sites terrestres et les sentiers de randonnées	1	FCR2	10 tables (Tintamarre, Pinel, Galion)
CI8	Réaliser des aménagements de mise en valeur géologique, cuturelle, archéologique	1	FCR2	mission archéologique Collectivité
CI9	Entretien et renouveler les aménagements	1	FCR3	mouillages, tables, signalétique, balisage
CI10	Entretien des balises et mouillages	1	FCR3	remise en état et maintenance des bouées de mouillages et de délimitations
CI11	Entretien des sentiers de randonnée	1	FCR3	entretien et maintenance du sentier des Froussard
CI12	Entretien du sentier sous-marin	1	FCR3	détruit par Irma
IP : Intervention Patrimoine naturel				
IP1	Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux	1	OLT1-2-3-6-7-8-9	mouillages, tables, signalétique, balisage
IP2	Entretien et nettoyer les sites	1	OLT1-2-3-6-7-8-9	nettoyages post-Irma
IP3	Extraire les macrodéchets	1	OLT1-2-7-8	nettoyages post-Irma
IP4	Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques	2	OLT1-2-6-7-8-9	patrouilles, PV Salines d'Orient
IP5	Actions de gestion des EEE	2	OLT1, 2, 6, 7, 8, 9	SMAR01, UICN France Groupe EEE, PNA IPA, Pterois, collaborations
IP6	Réhabilitation des récifs coralliens et herbiers	1	OLT1, 2	Pépinières Acroporas, BioHab 2, parc de mouillages
IP7	Préconisations d'aménagements sites de ponte tortues marines	1	OLT3	RTMG, APB Terres Basses, SMAR01, SMAR02, conseil aux aménageurs
IP8	Réhabilitation nurseries requins et raies	3	OLT4	parc de mouillages écologiques
IP9	Aménagement pour l'accueil de l'avifaune	2	OLT7	Pépinière mangrove
IP10	Restaurer et maintenir fonctionnement écologique des étangs	1	OLT7	Pépinière mangrove, nettoyage, workshop PRZH
IP11	Revégétaliser les espaces terrestre dégradés	1	OLT7, 8, 9	Pépinière mangrove, workshop PRZH
IP12	Maintenir l'habitat favorable à l'IPA	1	OLT9	PNA IPA, SMAR01, pépinière mangrove

「 Rapport d'Activités 2021 」

Sommaire

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Les activités rapportées dans ce document correspondent à l'un des 9 objectifs à long terme ou à l'un des 5 facteurs clés du plan de gestion 2018 – 2027 (voir le détail pages 15 et 16).

Certaines activités peuvent être rattachées à plusieurs objectifs.

Chaque opération est numérotée et classée, selon le domaine d'activité auquel elle appartient dans le plan de gestion:

Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel (CS)

Interventions sur le patrimoine naturel (IP)

Management et soutien (MS)

Surveillance du territoire et police (SP)

Création de supports de communication et de pédagogie (CC)

Prestation d'accueil et d'animation (PA)

Management et soutien (MS)

Création et maintenance d'infrastructures d'accueil (CI)

.....

Objectif à long terme 1

Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées 22

Objectif à long terme 2

Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines 26

Objectif à long terme 3

Favoriser la conservation des populations de tortues marines 32

Objectif à long terme 4

Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies 36

Objectif à long terme 5

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins 37

Objectif à long terme 6 Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs	37
Objectif à long terme 7 Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs	40
Objectif à long terme 8 Favoriser la conservation de la végétation xérophile	42
Facteur clé de réussite 1 Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve	44
Facteur clé de réussite 2 Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement	51
Facteur clé de réussite 3 Optimiser les moyens de gestion	67
Facteur clé de réussite 4 Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes	72
Facteur clé de réussite 5 Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve	76



Objectif à long terme n°1 :

Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

Action CS4

Suivi de l'ichtyofaune (priorité 1)

• LIFE BIODIV'OM : poursuite des pêches nocturnes

Le début de l'année 2021 a vu la poursuite du programme LIFE BIODIV'OM, avec la relance des suivis nocturnes, pendant la période de nouvelle lune des mois de février, mars, avril et mai, pour l'échantillonnage des post-larves, au moment de la colonisation des petits fonds côtiers. Les mauvaises conditions météo n'ont pas permis la réalisation de l'ensemble des sorties en mer, empêchant le bon déploiement des collecteurs lumineux destinés à attirer les alevins. Les résultats de ces pêches exploratoires se sont toutefois avérés très satisfaisants, permettant l'observation d'une espèce de mérou. Concernant la dernière série de suivis programmés pour la fin d'été 2021, seuls les mois d'août et octobre ont pu être suivis, mais pas le mois de septembre suite à une avarie sur le navire.

Cette sixième et dernière session d'échantillonnage de post-larves (3 au 9 octobre 2021), met un point final à ces pêches exploratoires. Les données sont en cours d'exploitation et vont permettre de statuer sur l'existence ou non d'arrivées de post-larves de mérou de Nassau ou de mérou géant dans les eaux de Saint-Martin. Ces résultats ne leveront toutefois pas l'incertitude quant au fait que des arrivages puissent avoir lieu en dehors des périodes et des sites échantillonnés, ou éventuellement

Récupération matinale des dispositifs de pêche exploratoire



que l'échantillonnage ait eu lieu dans des conditions exceptionnelles, liées par exemple aux courants ou à la température de l'eau de mer.

Cependant, un grand nombre de post-larves d'autres espèces ont pu être observées, dans des proportions qui ne correspondent pas obligatoirement aux observations de poissons adultes faites en plongée. Le syngnathe, par exemple - cette sorte d'hippocampe déroulé - très présents parmi les post-larves, est beaucoup plus rarement identifié au stade adulte. Ces observations vont également permettre d'adapter le calendrier d'arrivage des post-larves pour faciliter d'éventuelles opérations de restauration d'autres populations, comme celle entre autres des poissons-chirurgiens.

Des alevins identifiés



Le passionnant programme scientifique LIFE BIODIV'OM a bénéficié de la participation de plusieurs bénévoles. Il s'est agi pour eux de sortir en mer avec Aude Berger quelques soirs pendant la nouvelle lune afin de poser les pièges puis de les récupérer au lever du soleil. L'identification des alevins a suivi ces sorties et seuls les alevins non identifiés ont été placés en aquarium, les autres poissons étant immédiatement relâchés en mer.

Objectif à long terme n°1 :

Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

Merci à Clarisse et Jonas

La dernière session d'échantillonnage de post-larves a été l'occasion d'accueillir Clarisse Thellier au sein de l'équipe, pour un stage d'octobre 2021 à mars 2022. En année de césure à l'université de Montpellier, cette future ingénieure agronome participe à toutes les missions de la réserve naturelle. Cette session a également vu la participation de Jonas Hochart, de l'Agence territoriale de Saint-Barthélemy (ATE). Comme son collègue Karl Questel en avril 2021, il a bénéficié d'un transfert de savoir-faire, prévu dans le programme LIFE BIODIV'OM. Cette formation, comme celle donnée à l'origine par Ecocéan à la réserve naturelle, a porté sur la technique de pêche exploratoire des post-larves et de leur traitement.

Clarisse Thellier et Jonas Hochart



Le mérou géant observé le 22 octobre 2020



Action CS4 Suivi de l'ichtyofaune (priorité 1)

• Satisfecit pour le programme LIFE BIODIV'OM

A mi-parcours de sa réalisation, après deux ans et demi de travail, le programme LIFE BIODIV'OM s'est plié à un audit de l'Europe, mené par un cabinet extérieur. Cette première partie de la mission est désormais terminée et a encouragé le gestionnaire de la réserve naturelle de Saint-Martin à poursuivre dans cette voie. Aude Berger a présenté les avancées du projet en visioconférence, avec de nombreuses photos et des vidéos présentant les pêches nocturnes, l'échantillonnage des post-larves, les aquariums, et bien sûr sa rencontre avec un mérou géant le 22 octobre 2020.

Objectif à long terme n°1 :

Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées

Action CS4

Suivi de l'ichtyofaune (priorité 1)

- Deux stagiaires au service du programme LIFE BIODIV'OM

Tom Desfossez, étudiant en BTS gestion et protection de la nature à l'IGPN de Montpellier a accompli du 28 juin au 20 août 2021 un stage à la réserve. Outre sa participation aux missions habituelles de la réserve, il s'est particulièrement consacré au programme LIFE BIODIV'OM en faveur de la conservation du mérou de Nassau et du mérou géant. Il a prêté main-forte lors de la collecte des post-larves, à leur identification et aux traitements de toutes ces données. Il a mené une enquête auprès des pêcheurs afin de mieux connaître leurs usages, leurs prises et la fréquence à laquelle ils attrapaient des mérous. Il a également élaboré un outil

de sensibilisation à la protection des mérous, sous la forme d'une plaquette destinée aux socioprofessionnels : pêcheurs, commerçants, restaurateurs, mais aussi d'information des visiteurs de notre île.

Un second stagiaire, étudiant en licence de biologie marine à l'Université de La Rochelle, Matthieu Pujol, a spontanément présenté sa candidature pour effectuer un mois de stage à la réserve naturelle, sur la base du volontariat. Il a participé à la vie quotidienne de l'équipe et a notamment pris une grande part à l'enquête menée par Tom Desfossez.

Tom Desfossez



Matthieu Pujol



Objectif à long terme n°1 :

Favoriser la conservation des communautés coralliennes et espèces associées



Action MS1

Contribuer au suivi des réserves (priorité 1)

- **Le suivi annuel des réserves marines se poursuit**

Le suivi annuel des réserves marines de Petite-Terre en Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin se poursuit avec régularité. Ainsi, Julien Chalifour et Vincent Oliva ont quitté Saint-Martin pour Petite-Terre du 18 au 21 octobre 2021, sur invitation de l'ONF et de Ti Té, les gestionnaires. Tous deux se sont ensuite rendus à Saint-Barthélemy du 25 au 27 octobre, pour une mission identique avec l'équipe de l'ATE. Le suivi annuel de la réserve de Saint-Martin, prévu du 6 au 10 décembre, n'a en revanche pas pu avoir lieu, pour des raisons techniques. Il a été repoussé aux 11 et 12 janvier 2022.

Action CS3

Développer et tester la réhabilitation corallienne et espèces associées (priorité 2)

- **Les alevins apprécient les biohuts**

Si les pêches exploratoires visent, dans le cadre du LIFE BI-ODIV'OM, à documenter et décrire les arrivages de post-larves sur nos côtes ; l'installation en février 2020 de 14 Bio-Huts, véritables huttes protectrices accueillant la biodiversité côtière, s'inscrit comme une approche complémentaire. Elles participent également à l'étude de la colonisation des petits fonds côtiers, ainsi qu'à celle des populations des 2 espèces de mérus ciblés. Le 2 septembre 2021 a eu lieu une plongée pour le suivi de ces habitats artificiels, dans lesquels les alevins peuvent grandir hors d'atteinte de leurs prédateurs. Le maillage de métal constituant ces biohuts facilite l'observation des jeunes poissons et sert aussi de support au développement de la nourriture dont ils ont besoin. Cette seconde approche permet également d'observer les arrivages d'espèces moins sensibles à la lumière, qui auraient échappé aux pêches exploratoires.



Une biohut et des alevins

Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines et des espèces associées

Action IP2

Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

- **Evaluation des impacts anthropiques liés aux exploitations de l'îlet Pinel**

Situés en bordure de l'espace maritime de la réserve naturelle de Saint-Martin, au cœur de l'aire marine protégée, les restaurants de l'îlet Pinel font la joie des résidents et des touristes. Ils font partie de la « carte postale » des offres touristiques de la partie française et sont avec le secteur touristique de la Baie Orientale le fer de lance du tourisme de Saint-Martin. Ils ont également pour mission de faire la démonstration que l'on peut concilier activité économique et conservation de la biodiversité.

Leur importance économique génère par ailleurs des revenus directs et indirects conséquents. Ces activités et la fréquentation qu'ils induisent ont aussi un coût écologique, notamment sur les espaces marins protégés à proximité. Les suivis scientifiques - présentés aux membres du comité consultatif en 2019 - montrent une dégradation des milieux aquatiques, pouvant être liée aux activités anthropiques

que représentent le pompage de l'eau de mer, la désalinisation, l'assainissement, qui ajoutés à la fréquentation des navires, à l'usage des ancres et aux activités du public, sont autant de facteurs de dégradation des herbiers marins et des coraux. A ce titre, le gestionnaire de la réserve naturelle de Saint-Martin travaille avec les Services de l'Etat (UT DEAL) à la mise en place d'un dispositif de régularisation de l'activité et de compensation des usages des exploitations commerciales sur le Domaine public maritime classé de l'îlet. Aussi, les exploitants seront invités à se rapprocher des services du gestionnaire de la réserve naturelle afin que ce processus aboutisse à la régularisation de la situation actuelle. Car si les activités commerciales restent possibles en réserve, elles doivent s'inscrire dans une démarche exemplaire et concilier vie économique, accueil du public et en premier lieu conservation de la biodiversité locale.

L'éclaircissement du couvert d'herbiers est formellement identifié sur les zones de mouillage.



Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines et des espèces associées

- Action CS5 : Suivi des biocénoses marines en et hors réserve (priorité 1)
- Action MS35 : Renforcer les partenariats avec Saint Barthélemy (priorité 1)

• Les actions Ifrecor à Saint-Barthélemy

Le 24 septembre 2021, Julien Chalifour était présent au comité local Ifrecor (Initiative française pour les récifs coralliens) de Saint-Barthélemy, à double titre : en sa qualité d'expert scientifique et en tant que représentant du comité local Ifrecor de Saint-Martin. Il s'est agi de faire le point sur les actions conduites par le comité en 2021

à Saint-Barthélemy – suivi des rejets d'eaux usées de la station d'épuration, collaboration avec une association en charge de restauration corallienne et de revégétalisation des plages et d'une manière générale toute action visant à limiter l'impact sur les herbiers et les récifs – et d'évoquer les projets pour 2022.

Le comité local Ifrecor de Saint-Martin est toujours en phase de structuration. En effet, seuls les élus locaux ont la possibilité de demander officiellement la création d'un comité local, déjà officieusement reconnu par l'Ifrecor.

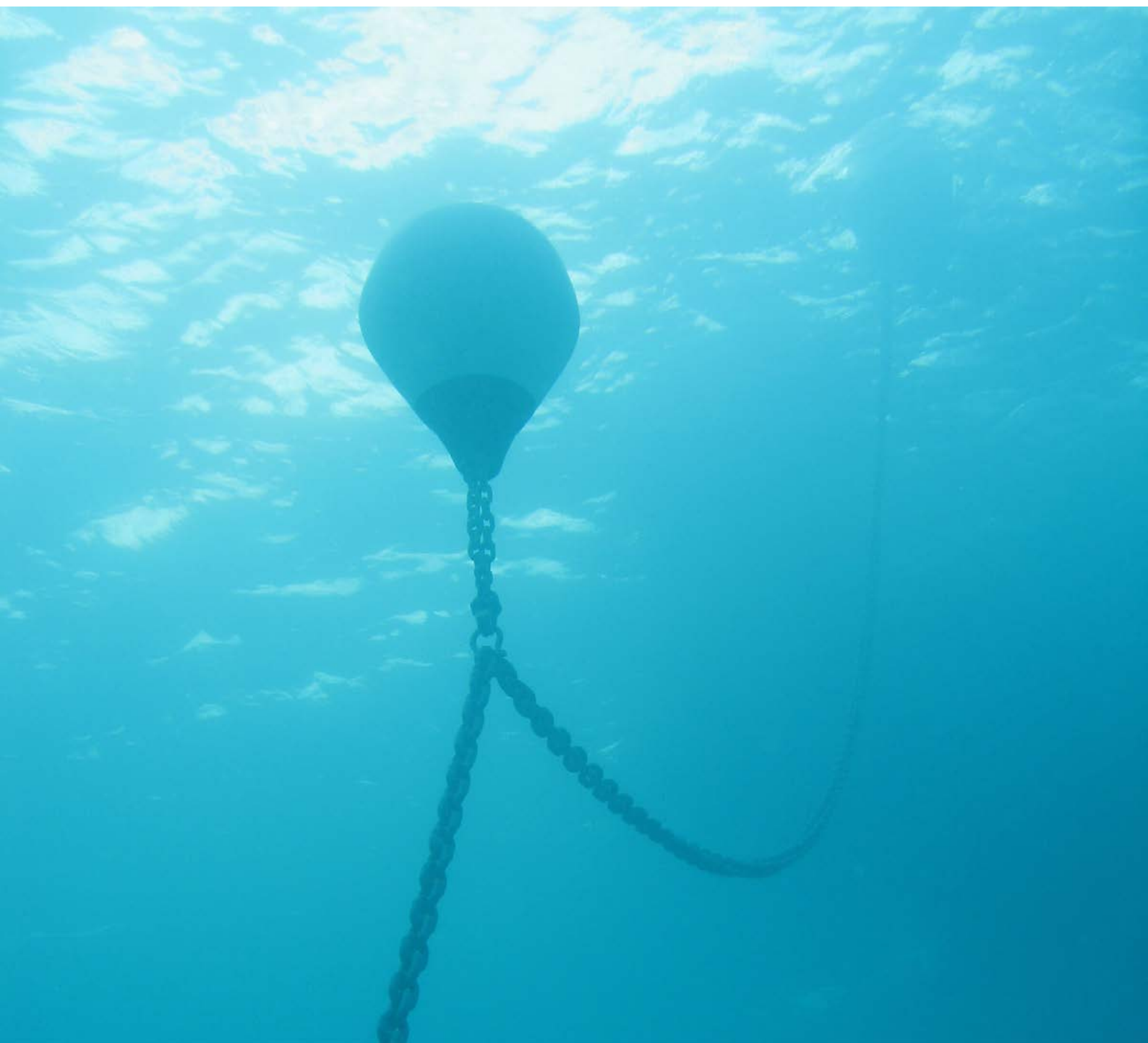


Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines et des espèces associées

Action IP6

Contribuer à la réhabilitation des récifs coralliens et des herbiers

- Le 22 septembre, en vue de la prochaine saison touristique, le pôle technique de la réserve a vérifié et remis en état les corps-morts et les bouées de mouillage mises à disposition des bateaux au Rocher Créole et à Tintamare.
- Le 30 septembre, de nouvelles bouées de mouillage ont été installées au Rocher Créole et à Tintamare.



Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines et des espèces associées

Action MS3, IP11

Etudier la mise en place de nouveaux sentiers, revégétaliser les zones humides dégradées

• Pépinière de la biodiversité et restauration d'une friche en zone humide

Initiée par la réserve naturelle et le Rotary club Saint-Martin Nord, quelques mois après la destruction par le cyclone Irma de vastes espaces de zones humides, notamment à Quartier d'Orléans, la pépinière de la biodiversité est opérationnelle depuis 2019. Avec plusieurs milliers de graines et plantules de palétuviers plantées à proximité de l'étang des Salines d'Orient, elle participe à la reconquête de ces espaces essentiels pour l'avifaune, mais aussi pour la protection des côtes contre les effets dévastateurs de la houle.

En parallèle, cette pépinière accueille désormais plus de 3 000 élèves par an, venus des écoles de Saint-Martin sensibilisées à l'importance des zones humides sur notre territoire.

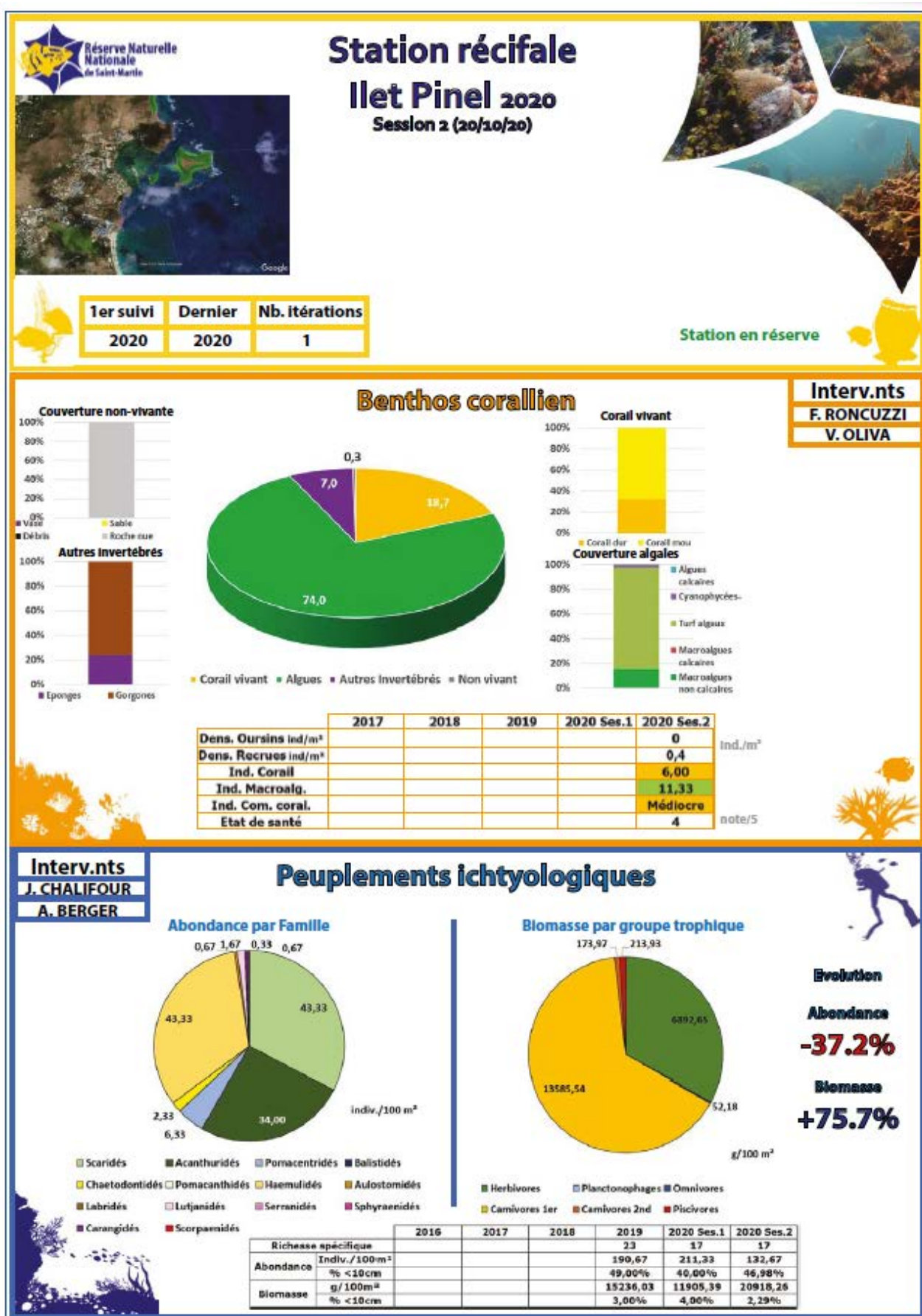
Forte de cette réussite et avec le soutien financier de la Fondation de France, le gestionnaire de la réserve naturelle réalisera bientôt un projet ambitieux de reconquête d'une zone humide, agrémentée d'un sentier de découverte et de sensibilisation du public et des scolaires. Ce projet, qui a enthousiasmé les membres du comité consultatif, est en cohérence avec le plan de gestion concernant la préservation et la restauration des zones humides et de leurs peuplements, ainsi qu'avec les objectifs d'accueil et de sensibilisation de tous les publics. Il s'inscrit également dans le plan de reconquête des étangs du Conservatoire du littoral. Ce projet participera par ailleurs à compenser « en partie » la raréfaction des zones humides constatée sur l'ensemble du territoire de Saint-Martin, accentuée par l'impact d'Irma.

Des graines et des pousses de palétuviers





Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines et des espèces associées



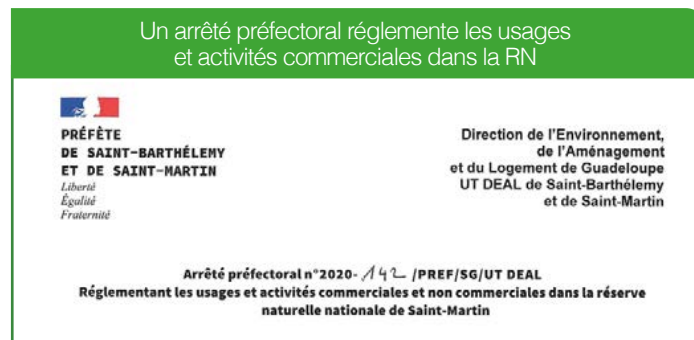
Objectif à long terme n°2 : Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines et des espèces associées

Action IP2

Encadrer les usages et la fréquentation sur les sites à enjeux

- **Un nouvel arrêté préfectoral réglemente les usages et les activités commerciales dans la Réserve naturelle**

Lors du précédent comité consultatif, en 2020, les membres avaient validé la signature d'un projet d'arrêté préfectoral clarifiant les conditions d'accueil du public et des activités commerciales dans les espaces terrestres et marins de la réserve naturelle de Saint-Martin. C'est chose faite depuis le 23 juillet 2020. Ce nouvel arrêté préfectoral vient compléter le décret ministériel 98-802 du 03 septembre 1998 de création de la réserve naturelle de Saint-Mar-



tin. L'ensemble de la réglementation de la réserve ainsi que les espaces classés en réserve naturelle à Saint-Martin sont accessibles sur le lien suivant :

<https://reservenaturelle-saint-martin.com/fr/decrets>

.....



Gaspard Dubois

- **Un stage pour évaluer les dégâts à Pinel**

Gaspard Dubois, étudiant à la Sorbonne en deuxième année de licence biodisciplinaire géoscience et chinois a été accueilli par la réserve naturelle du 24 mai au 10 juillet 2021. Sa mission a consisté à réaliser un travail bibliographique au sujet de l'îlet Pinel et à établir un état des lieux de l'état de santé du biotope de cet îlet, soumis à diverses pressions anthropiques, notamment liées aux installations commerciales qu'il accueille.

L'étudiant a terminé son stage par une seconde mission. Il s'est agi pour lui de rédiger un argumentaire technique et scientifique afin de solliciter l'intégration d'une seconde station de suivi de la qualité des masses d'eaux côtière maritimes à Saint-Martin, dans le cadre du suivi de la Directive cadre sur l'eau (DCE) commandité par la DEAL. Cette station viendrait en complément de l'actuel réseau local faiblement exposé aux influences anthropiques. Cette démarche fut couronnée de succès, puisqu'une seconde station hydrologique a été mise en place au Rocher créole, en plus de la station historique de Chico.

Objectif à long terme n°3 :

Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Action CS13

Suivre l'activité de ponte des tortues marines (priorité 1)

• Pontes de tortues marines : les chiffres

Le 30 novembre 2021 a officiellement marqué la fin de la saison de ponte des tortues marines. La réserve naturelle a remercié du fond du cœur la cinquantaine de bénévoles qui lui ont prêté main-forte pour assurer les patrouilles sur les plages de la partie française de l'île.

Les chiffres :

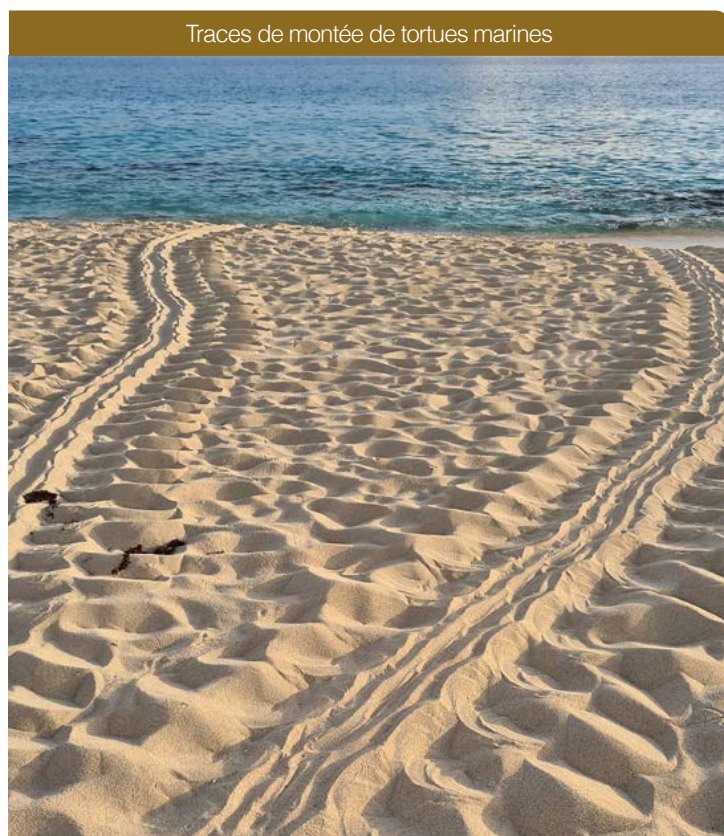
475 patrouilles réalisées

171 par la réserve naturelle

304 par les bénévoles

226 traces de montée ont été relevées

Dont 192 de tortues vertes



Objectif à long terme n°3 :

Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Action CS16

Suivre les échouages et les individus en détresse (priorité 1)

• Tortue échouée : que faire ?

Dans le cadre du PNA en faveur des tortues marines, Aude Berger et Julien Chalifour ont participé à une formation consacrée aux échouages de ces animaux sur le rivage. Organisée par l'ONF et l'association Evasion Tropicale, référente pour les échouages en Guadeloupe, cette formation était accessible en visioconférence depuis Saint-Martin. Cette formation sera complétée en Janvier 2022 par une formation à la nécropsie des animaux échoués organisée en Guadeloupe.

Comment devez-vous réagir en cas d'échouage de tortue? Que l'animal soit mort ou blessé, il est impératif de ne pas le toucher et d'appeler la réserve naturelle au + 0590 6 90 34 77 10 afin de signaler cet échouage et le lieu précis où se trouve la tortue. Les agents piloteront la gestion de l'échouage en concertation avec le réseau tortues marines : identification de l'espèce, taille, cause probable de



Tortues marines échouées, victimes d'une collision

la mort, enlèvement... Toutes ces informations participent à la mise en place de mesures de gestion de la population de tortues marines.

En 2021, 8 cadavres de tortues échouées ont été observées à Saint-Martin, dont 7 possiblement des suites d'une collision avec un engin nautique.



Objectif à long terme n°3 :

Favoriser la conservation
des populations de tortues marines

Action CS16

Suivre les échouages et les individus en détresse (priorité1)

- Formation des vétérinaires pour soigner les tortues marines

Les vétérinaires de Saint-Martin désireux d'en savoir plus sur les soins à donner aux tortues marines blessées ont bénéficié d'une formation en visio-conférence assurée par un vétérinaire, le groupe Tortues marines France et le Museum d'histoire na-

turelle. En l'absence de centre de soins dédié aux tortues marines, cette formation répond à un besoin réel, les échouages de tortues blessées s'étant multipliés ces dernières années.

Tortue échouée après une rencontre avec un engin nautique motorisé



Objectif à long terme n°3 :

Favoriser la conservation des populations de tortues marines

Action PA2

Sensibiliser la population à la protection des tortues marines (priorité 1)

• Tortues marines sur la baie Orientale : les restaurants sensibilisés aux bons gestes

Dans le cadre de la convention signée avec la société Sindextour, qui gère les cinq restaurants de plage de la Baie Orientale, les salariés de ces restaurants ont bénéficié d'une formation le 24 février 2021 et sont à présent sensibilisés aux bons gestes à adopter lors d'une ponte de tortue marine et à toutes ses étapes, de la montée de l'animal vers le haut de la plage à l'émergence des petits tortillons.

Malheureusement, la société Sindextour a notifié la réserve par huissier en janvier 2022 qu'elle souhaitait mettre fin à cette convention et au partenariat. Cette décision coïncide avec une décision de justice laissant entendre que cette société et certains de ses employés ne seraient pas poursuivis pour des faits d'atteintes à l'habitat de ponte essentiel aux espèces protégées de tortues marines, suite à la reconstruction des restaurants de la Baie orientale. La procédure à l'origine fut

rédigée sur la bases de constatations faites par les agents commissionnés et assermentés de l'AGRNSM, sur réquisition du Vice-procureur de Saint-Martin en Juin 2020.



Emergence de bébés tortues luth

Action PA7

Poursuivre et développer un programme de sciences participatives (priorité 1)

• Accouplements de tortues marines dans nos eaux côtières

2021 a été l'occasion de pouvoir observer à plusieurs reprises des accouplements de tortues vertes, à proximité directe des plages de Saint-Martin. Pendant trois semaines, plusieurs couples ont été signalés en pleine action, par des témoins, rapidement rejoints par les agents de la réserve. Saint-Martin est donc non seulement un site de ponte, mais également d'accouplement des tortues marines. La conservation de ces populations implique donc le respect de la tranquillité de ces animaux et la conservation du bon état de santé de leurs milieux essentiels (d'alimentation, de reproduction et de ponte).



Accouplement de tortues à Baie Longue

Objectif à long terme n°4 : Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies

Action CS18

Évaluer les conditions écologiques des sites de nurserie des raies et des requins (priorité 3)

- Les requins filmés par 8 à 30 mètres de fond

Du 16 au 20 août 2021, la réserve naturelle a mobilisé ses moyens humains et nautiques en collaboration avec l'association guadeloupéenne Kap Natirel, représentée par Océane Beaufort, chef de projet et coordinatrice du réseau Reguar, le réseau d'étude des requins et raies des Antilles françaises. L'objectif a été de compléter l'inventaire des espèces de requins présentes à Saint-Martin, grâce à un financement de l'OFB (Office français de la biodiversité) concernant toutes les îles françaises de la Caraïbe. Le programme « pou pwoteksion rékin karib » a consisté au moyen de cinq caméras disposant d'une perche et d'une cage à appât (impossibilité d'accéder à ce dernier), de filmer les fonds côtiers, par 8 à 30 mètres de profondeur, pendant une heure et trente minutes, puis à les changer d'emplacement, des Terres Basses jusqu'à Oyster

Pond. Ces caméras sur trépied étaient appâtées afin d'attirer entre autres des requins, tentés par le poisson auquel ils ne pouvaient accéder. L'opération a été un succès et a permis l'identification de plusieurs espèces de requins, de différentes tailles et à différents stades de leur vie. L'événement a été créé par l'observation d'une femelle requin-tigre marquée, portant une balise de suivi satellitaire sur son aileron. Cet équipement avait été implanté quelques mois plus tôt par la DCNA (Dutch Caribbean Alliance), la Sint Maarten Nature Foundation, la Saba Conservation Foundation, Beneath the Waves et Caribbean Shark Coalition, dans le cadre d'un projet sur la reproduction des requins-tigres. L'association d'apnéistes Jorakhae Freediving School a mobilisé ses adhérents pour faciliter la mise en œuvre de la campagne embarquée.

Une femelle requin tigre filmée par Kap Natirel



Objectif à long terme n°5 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

Action CS19

Evaluer et suivre les populations de mammifères marins (priorité 1)

• Le point sur le projet Cari'mam

Le 19 janvier 2021, le comité de pilotage du projet CARI'MAM, conduit par le sanctuaire Agoa (OFB), a fait le point avec la réserve naturelle sur l'avancement des projets inscrits au programme pour Saint-Martin. L'Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) a évoqué l'impossibilité de mettre en œuvre la campagne MégaRA 2020-2021, faute de ressources permettant le préfinancement, dans un contexte difficile lié au Covid 19. Le projet étant financé par l'Union européenne, un appel d'offres a tout de même été lancé, en novembre 2020. Une seule proposition a été reçue en retour, à laquelle il a été impossible de donner suite. L'AGRNSM a toutefois procédé en février 2021 à l'installation d'un hydrophone passif fourni par Agoa dans le cadre du projet CARI'MAM, à une quinzaine de mètres de profondeur, afin d'enregistrer les chants des mammifères marins. L'enregistreur de Saint Martin s'est avéré sans surprise, l'un des plus productifs sur la période. Ces écoutes indiscretes des mammifères marins venus se reproduire dans nos eaux, vont perdurer jusqu'en 2022.



Action PR1

Renforcer les partenariats dans le cadre d'études cétacés (priorité 2)

• Enregistrement permanent du chant des baleines

En décembre 2021, l'équipe de gestion a une nouvelle fois rempli sa mission mensuelle de récupération de l'hydrophone immergé depuis février 2021 à une quinzaine de mètres de profondeur pour enregistrer les bruits qui résonnent dans « le monde du silence » et notamment les chants des mammifères marins, dans le cadre du projet CARI'MAM. Les données enregistrées sur une carte mémoire ont été envoyées aux chercheurs de l'Université de Montpellier, qui développent une intelligence artificielle à laquelle ils apprennent à reconnaître les espèces de mammifères marins. A terme, cette dernière sera à même de traiter automatiquement des heures d'enregistrement en totale autonomie et de produire des données inédites. L'hydrophone est immergé entre les îlots de Tintamarre et de Scrub, dans les eaux françaises, et enregistre 1 minute toutes les 5 minutes, 24 heures sur 24. Les piles de l'appareil doivent être renouvelées tous les mois.

Remplacement de l'hydrophone en plongée



Objectif à long terme n°5 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil
pour les populations de mammifères marins

Action PA1

Former les opérateurs commerciaux

- Les pros de la mer sensibilisés aux règles du whale watching

Le sanctuaire Agoa et l'AGRNSM ont été sollicités par l'association Métimer afin de sensibiliser les professionnels de la mer à l'approche et à la réglementation en matière de whale watching en vigueur dans nos eaux, zone privilégiée de reproduction des baleines à bosse et de nurserie pour leurs juvéniles. Une présentation bilingue a donc été organisée au Yacht Club de la marina Fort Louis par Agoa le 15 décembre dernier, avec le concours de Michel Vély, président de l'association Megaptera, et de Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique de la réserve naturelle de Saint-Martin. Les professionnels du nautisme des deux parties de l'île ont ainsi appris que l'ensemble des espèces de mammifères marins est protégé, notamment contre le dérangement intentionnel. Ceci implique des règles de conduite spécifiques lors de l'activité de whale watching, qui consiste à observer les mammifères marins en pleine mer, depuis un bateau. Seules les sociétés commerciales ayant suivi une formation, dispensée par Agoa ou l'un de ses prestataires, et détentrices d'un label WhaleWatching Agoa, ont aujourd'hui l'autorisation d'approcher les mammifères marins à une distance minimum de 100 mètres. Tous les autres usagers de la mer - professionnels

non labellisés ou plaisanciers - doivent se tenir à une distance de plus de 300 mètres. Cette consigne garantit le respect de la tranquillité de ces grands animaux marins, mais également leur sécurité et celles des passagers des bateaux. Tout dérangement peut en effet conduire à des comportements anormaux et déboucher sur des accidents, et à minima induire des dépenses énergétiques pouvant menacer la réussite de la saison de reproduction. Le respect de ces consignes permet de garantir la bonne observation de ces animaux, et notamment les baleines à bosse, dans l'avenir à Saint-Martin. A contrario, son non-respect constitue une infraction et expose à des poursuites pour atteintes à une espèce protégée. L'AGRNSM en a profité pour rappeler que jusqu'ici un grand nombre de rappels à la loi ont été effectués au sein des eaux de Saint-Martin et plus particulièrement de la réserve, et que si les comportements et pratiques n'évoluent pas des sanctions seraient prises pour garantir la pérennité de l'observation de ces animaux dans nos eaux.

À la suite de cette conférence, Métimer a sollicité l'organisation d'un nouvel événement, afin de sensibiliser cette fois un large public à toutes ces informations, pour une plus large diffusion.

Sensibilisation au whale watching



Objectif à long terme n°5 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil
pour les populations de mammifères marins

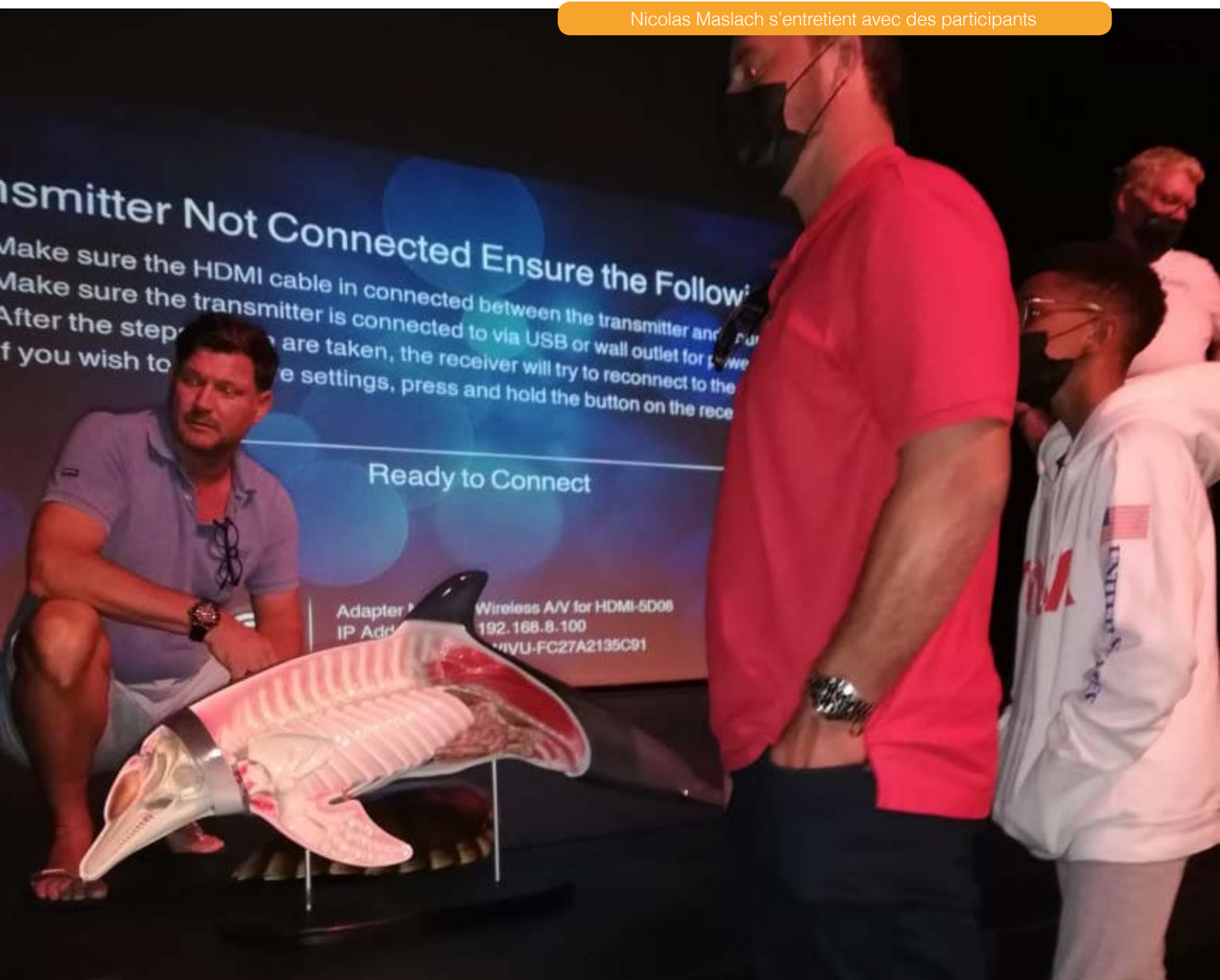
Action PA4

Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins (priorité 1)

- Belle conférence sur les baleines à bosse

Le 28 mars 2021, une centaine de personnes a participé à une conférence grand public sur les baleines à bosse, à l'auditorium de La Chapelle, sur la baie Orientale. Cette conférence, organisée par la réserve naturelle, était animée par Michel Vély, président de l'association Megaptera, et Nicolas Maslach, conservateur de la réserve.

Nicolas Maslach s'entretient avec des participants



Objectif à long terme 6 :

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil
pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

Action CS20

Suivre l'activité de nidification des populations d'oiseaux marins (priorité 1)

• Suivi des oiseaux limicoles

Comme chaque année, le suivi des populations d'oiseaux fréquentant les étangs a été opérée mensuellement en 2021 sur les Salines d'Orient.

Un total de 1 268 individus appartenant à 38 espèces ont été observés, avec une moyenne mensuelle de 106 individus (maximum 245 et minimum 46).

Les mois de février et d'août ont été les plus propices à l'observation : 245 puis 160 individus, contrairement aux mois de mai et de novembre : 69 puis 46 individus. Cette situation n'est cependant pas conforme aux années précédentes, qui affichent des pics de présence correspondant aux périodes de mars à mai et de août à septembre, sur l'ensemble des étangs. Cette tendance était particulièrement marquée en 2013 et en 2014.



Action CS22, MS7

Mettre en place un suivi des oiseaux blessés ou échoués (priorité 3), Initier la mise en place d'un observatoire des échouages avifaune (priorité 3)

• Prise en charge des oiseaux en détresse

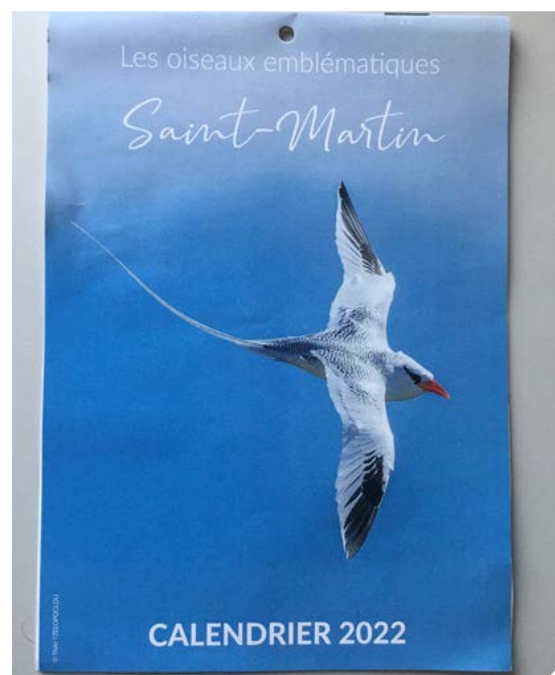
2021 est marqué par la mise en place de la base de données de suivi des signalements et de la prise en charge des oiseaux en détresse. L'AGRNSM a enregistré 8 signalements d'oiseaux en détresse, donnant lieu à 6 messages de prévention et consignes de mise en sécurité, 4 prises en charges aboutissant à 2 remises en liberté après repos et 2 décès. 2 signalements n'ont pas pu être gérés dans les temps.

Action CC2

Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

• Les oiseaux de Saint-Martin au fil des mois

Les oiseaux de Saint-Martin sont à l'honneur dans le calendrier 2022 éditée par la LPO dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM, en collaboration avec la réserve naturelle. Forte des connaissances qu'elle contribue activement à produire depuis plus 10 ans sur les migrations et le nichage des oiseaux limicoles et marins fréquentant les côtes de notre île, l'AGRNSM a su extraire et valoriser ses données pour le plus grand plaisir du public. Une centaine d'exemplaires de cette jolie publication a été offerte aux partenaires de la réserve, et tout particulièrement aux enseignants et aux partenaires du LIFE BIODIV'OM.



Objectif à long terme 7 :

Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

Action CS26

Appui à la mise en place d'un suivi des paramètres physico-chimiques des étangs (priorité 2)

- EEASM : surveiller la qualité des rejets

Dans le cadre de la mission de surveillance de la qualité des rejets des stations d'épuration par l'Établissement de l'eau et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM), une réunion s'est tenue le 12 janvier 2021 en préfecture, à la demande de l'Unité territoriale DEAL. Cette réunion, à laquelle a participé la réserve naturelle, a été animée par Bruno Grézillier, spécialiste de la thématique qualité et loi sur l'eau à la DEAL, afin d'évoquer plus particulièrement le cas des stations d'épuration de la Pointe des Canonnières et de Quartier d'Orléans, et

les modalités de suivi et de qualité de leurs rejets. Ces échanges s'inscrivent dans la démarche de contrôle de légalité et d'amélioration de la qualité des rejets à destination des milieux naturels et pouvant affecter nos eaux côtières. Ces dernières font en effet l'objet d'un suivi et d'objectifs de qualité au niveau européen, dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'AGRNSM intervient notamment comme support logistique à la mer pour la mise en œuvre de ces suivis commandités par l'Etat français, via la DEAL Guadeloupe.

La station d'épuration de la pointe des Canonnières



Objectif à long terme 8 :

Favoriser la conservation de la végétation xérophile

Action CS31

Evaluer et suivre l'état de santé des populations de *Melocactus Intortus*

• Suivi scientifique des *Melocactus Intortus*

Près de 2500 individus de *Melocactus Intortus*, espèce emblématique et protégée, ont pu être évalués sur les trois sites suivis : Cactus Place, Wilderness et Babit Point. Ce chiffre impressionnant a été établi par Maât Matheux, stagiaire à la Réserve naturelle du 29 mars au 15 mai 2021 et étudiante à l'Université de Villeurbanne en parcours sciences de la vie, section biodiversité. Sa mission a consisté à suivre les populations de *Melocactus Intortus*, évaluer l'impact des activités humaines sur ces populations et comparer les trois sites de développement, mais également à participer aux autres missions du pôle scientifique et aux actions des autres pôles. Cette mission s'est inscrite dans la session 2021 du suivi des populations de « têtes à l'anglais », opéré tous les cinq ans sur les trois stations susnommées.

La stagiaire a constaté des situations très contrastées, dans la nature des sites, leur fréquentation, l'impact du cyclone Irma, la prédation par les chenilles *Cactoblastis Cactorum* (espèce non-native envahissante) et les dégradations infligées par les animaux domestiques divagant (principalement ânes et chevaux, et surtout à Babit Point). Ce suivi s'est avéré quelque peu complexe, le dernier remontant à 2016, soit avant le cyclone Irma, qui a mis à mal un grand nombre de cactus, mais aussi en raison d'autres facteurs : prélèvements illégaux, sécheresse... Au final, la population de *Melocactus Intortus* est toujours présente, mais surtout composée d'individus jeunes. La mauvaise nouvelle est que 50% de ces cactus sont blessés ou présentent des atteintes du fait du parasitisme lié à la présence de *Cactoblastis Cactorum*, comme c'est le cas sur d'autres sites dans les Antilles. Cette population reste donc sensible et nécessite plus que jamais une attention particulière pour sa conservation.

Un essai de lutte contre le lépidoptère *Cactoblastis Cactorum* est en cours à Saint-Barth, à l'aide d'un champignon. Cette espèce exotique envahissante, qui se nourrit de cactus de la famille des *Opuntia*, représente un fléau dans la Caraïbe, le Mexique, la Floride et le Sud des États-Unis, où elle avait été introduite pour limiter l'invasion d'une cactacée également introduite par l'Homme.



Melocactus Intortus



Suivi de la population de *Melocactus Intortus* à Cactus Place

Objectif à long terme 8 :

Favoriser la conservation de la végétation xérophile

Action IP5

Mettre en œuvre des actions de gestion sur les espèces exotiques ou leurs impacts

• Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Du 31 mai au 3 juin 2021, la réserve naturelle a accueilli une formation professionnelle organisée par l'OFB sur la thématique de la gestion des espèces exotiques envahissantes. Cette formation, animée par le Comité français de l'UICN avec le soutien technique de Julien Chalifour, s'est adressée à une quinzaine de participants, venue de toute la Caraïbe française. Les trois premiers jours ont été consacrés à la théorie. Qu'est-ce qu'une invasion biologique ? Quelles en sont les conséquences ? Comment la détecter ? Et comment la gérer. La dernière journée s'est déroulée avec une mise en pratique sur le terrain. A l'îlet Pinel, les participants ont pu effectivement contribuer à la lutte contre deux espèces végétales invasives : l'agave sisal et la langue de belle-mère – ou *Sansevieria* – qui colonisent l'espace le rendant impropre à l'installation des espèces natives.

Le but était de confronter les participants aux contraintes logistiques liées aux actions sur le terrain : préparation des outils, accès par bateau à un îlet, progression à pied à terre en transportant le matériel, organisation du chantier pour extirper les plantes envahissantes d'un milieu naturel classé en réserve naturelle, veiller à empêcher une nouvelle propagation sur ce site, mais aussi sur le site d'élimination, en l'occurrence l'écosite de Grandes Cayes, où les 180 kilos de déchets verts « envahissants » ont été compostés pour revalorisation.

Cet événement a permis à Pascal Alix-Laborde, conseillère territoriale en charge de l'Environnement, d'être sensibilisée à cette problématique grandissante en local, en tant qu'auditrice libre. L'idée était que cette élue puisse pleinement s'approprier cette problématique des invasions biologiques et les surcoûts de gestion qu'elle engendre en cas d'interventions tardives, pour la relayer aux services territoriaux compétents.

La collaboration avec le comité français de l'UICN n'est pas nouvelle, la Réserve naturelle - tout comme l'Agence territoriale de l'environnement à Saint-Barthélemy - représentant un point focal pour toutes les problématiques liées à la gestion des espèces exotiques envahissantes à Saint-Martin. Cette étroite collaboration s'est poursuivie dans le cadre du Congrès mondial de la nature, programmé à Marseille

Présentation théorique dans les locaux de la réserve naturelle



Au travail sur le terrain



Facteur clé de réussite 1: Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action SP2

Poursuivre et renforcer les missions de Police de l'Environnement

- **La réserve habilitée à constater les atteintes au code de l'environnement**

Réquisionnée par le Vice-procureur et sur demande de la section de recherche de la gendarmerie, les agents de la réserve naturelle ont pu constater des atteintes aux espèces et milieux protégés, à savoir les tortues marines et les cactus "têtes à l'anglais" (*Melocactus intortus*), sur la plage de la baie Orientale. Ces faits relèvent du Code de l'environnement, que les agents de la réserve sont habilités à constater, et ont été commis lors de la reconstruction des cinq restaurants de plage. L'ensemble des plages de Saint-Martin est reconnu site de ponte des tortues marines et par conséquent protégé. Leur aménagement et les usages qui y ont cours sont par conséquent strictement encadrés en faveur de la conservation des populations de tortues marines et impliquent des demandes de dérogation. Malgré les nombreux éléments transmis au parquet, la société commanditaire des



travaux a été relaxée par le tribunal de Saint-Martin, au cours de l'audience du 19 Mai 2022, estimant que cette dernière n'avait pas reçu notification de cette obligation, avait bien reçu un permis de construire valide et avait tout mis en œuvre pour éviter les atteintes commises par un prestataire externe qu'elle avait missionné.

- **Un arrêté pour encadrer l'exercice de la chasse**

Le 6 mai 2021 Julien Chalifour a participé, en tant qu'expert local en ornithologie, à une visioconférence organisée par l'OFB, au titre de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, pour les îles de Saint-Martin et de la Guadeloupe. Le bilan du suivi des carnets de chasse et les actions de police relatives à la chasse – contrôles et procès-verbaux – ont été présentés, ainsi que les



actions ayant permis la production de connaissances scientifiques en matière de stocks d'espèces chassées. En fin de réunion, il a été décidé de continuer l'échange afin d'élaborer une proposition d'arrêté annuel encadrant l'exercice de la chasse pour la saison 2021-2022, du 25 juillet 2021 au 2 janvier 2022. Cet arrêté définira la période de la chasse, les conditions de chasse, les espèces chassables et les éventuels quotas. Peu de permis de chasse sont habituellement délivrés à Saint-Martin, où l'on chasse les canards, les tourterelles, les pigeons, les moqueurs... Il n'en va pas de même en Guadeloupe. Dans les 2 cas, certains quotas de chasse ont été fixés pour les espèces dont le statut de conservation a été jugé inquiétant. Les chasseurs guadeloupéens se déplacent d'ailleurs parfois à Saint-Martin, où les oiseaux sont moins craintifs qu'en Guadeloupe. Rappelons que la chasse reste interdite dans la réserve naturelle, en tout temps et tout lieu !

Facteur clé de réussite 1: Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action SP3

Renforcer la collaboration entre institutions chargées de la police

- **Collaboration avec la gendarmerie**

Le pôle police de l'environnement de la réserve travaille depuis des années en collaboration avec la gendarmerie et échange régulièrement avec les différents services et militaires.

- Le responsable local des gendarmes mobiles invite la réserve à rencontrer les nouveaux pelotons à leur arrivée sur l'île.
- La réserve et le peloton de sécurité et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) partagent leurs informations sur deux numéros whatsapp.
- La réserve dispose du numéro d'urgence du gradé de service du PSIG, disponible 24 heures sur 24.
- La réserve et la brigade nautique de la gendarmerie collaborent régulièrement et organisent occasionnellement des missions conjointes.

Les gardes assermentés et la brigade nautique de la gendarmerie en mission conjointe



Facteur clé de réussite 1: Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action PA1

Former les opérateurs commerciaux en RNN

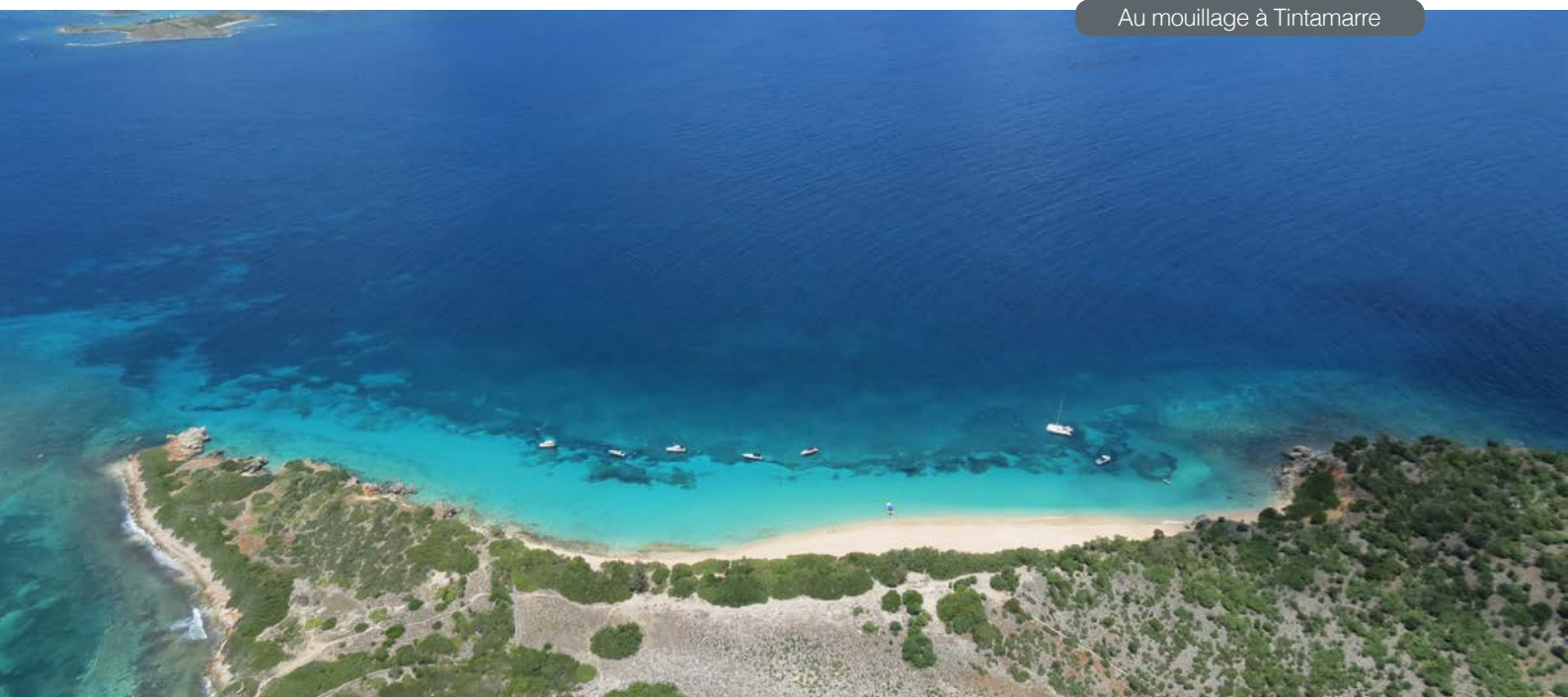
- L'Etat avec l'appui de la réserve a adressé un important message aux professionnels de la mer exerçant une activité dans les eaux de l'aire marine protégée. Le 16 septembre 2021, le directeur de la mer de Guadeloupe a émis un communiqué de presse mettant fin à la tacite reconduction annuelle des autorisations de travailler dans l'espace marin de la réserve naturelle. Les professionnels ont ainsi été informés qu'ils devaient retirer un dossier dans les locaux de l'AGRNSM, le compléter puis le déposer avant le 15 octobre 2021. Le communiqué précisait qu'un comité technique composé de représentants de la réserve naturelle et des services de l'État concernés examinerait les dossiers à fin de leur attribuer ou non une autorisation, valable un an. Il était précisé que cette autorisation pourrait être suspendue en cas d'irrégularités constatées par les autorités compétentes. Car si l'exercice d'une activité commerciale compatible avec les objectifs de conservation de la réserve reste possible, elle ne peut être



Au mouillage au Rocher Créole

autorisée que si la société partenaire est à jour des ses obligations administratives et réglementaires ; et qu'elle s'engage à respecter la réglementation de la réserve et à véhiculer un message de sensibilisation auprès de sa clientèle. Ce dispositif tend à favoriser l'émergence d'un écotourisme vertueux, promoteur de l'identité locale et de la destination Saint-Martin. Il contribue également à rétablir une concurrence équitable entre sociétés françaises et étrangères au sein de la réserve.

Ces nouvelles autorisations ont permis la création d'une liste des bateaux en règle et autorisés - ou non - à travailler dans les eaux de la réserve. Cette liste a été remise aux brigades de surveillance maritime.



Au mouillage à Tintamarre

Facteur clé de réussite 1: Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action SP1

Effectuer des patrouilles de surveillance sur les milieux marins, terrestres et lacustres de la RNN

Actions de police

- Du 1er janvier au 31 décembre 2021, les gardes ont procédé à 176 contrôles terrestres. 25 de ces contrôles étaient non conformes.
- Durant la même période, 99 contrôles ont eu lieu en mer, 14 se sont avérés non conformes.
- Trois procès-verbaux ont été dressés.

Action SP2

Poursuivre les missions de police de l'environnement

Actions de police de l'environnement

- Le gérant d'un restaurant de Pinel a été verbalisé pour trois infractions liés au code de l'environnement, à la suite de l'installation de panneaux solaires sur une surface de 115 mètres carrés classée en réserve naturelle. Le gestionnaire de la réserve naturelle lui reproche d'avoir modifié sans autorisation l'aspect d'une réserve naturelle nationale, de ne pas avoir informé le gestionnaire de ces travaux et de ne pas avoir respecté la mise en demeure émise par la réserve naturelle. Ce procès-verbal, dressé au titre du code de l'environnement – et non au titre du code de l'urbanisme, comme les autres sur l'îlet Pinel – a été transmis au parquet.
- Un canot semi-rigide a été saisi par la réserve sur l'étang des Salines d'Orient, alors qu'il se trouvait abandonné sur la berge. Cette embarcation a été stockée dans les locaux de la Réserve.

Le canot saisi par la réserve naturelle



Facteur clé de réussite 1: Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action SP2

Actions de police de l'environnement

- Le 15 avril 2021, Julien Chalifour s'est constitué partie civile dans le jugement de S. L. au tribunal correctionnel et a demandé 1 euro de dommages et intérêts. En octobre 2020, alors que S. L. sur son scooter créait un embouteillage sur la route de Cul-de-Sac et que les usagers de la route s'impatientaient en klaxonnant, il décidait d'effectuer un demi-tour en trombe sur les 2 voies de circulation, obligeant l'agent alors au volant de son véhicule, à piler pour l'éviter. Très excité, S. L. - qui venait de reconnaître l'agent qui l'avait contrôlé en action de pêche illégale au sein de la réserve naturelle quelques mois plus tôt - entreprit alors de se déplacer à la hauteur du véhicule pour menacer, insulter et faire usage de violences physiques à l'encontre de M. Chalifour et du véhicule de la réserve. Absent à l'audience, S.L. a été reconnu coupable des faits reprochés.

- Le 10 mai 2021, la Réserve a saisi un filet et un casier, posé en travers de l'embouchure de l'étang aux poissons.

- Un avion de l'aéroclub de Grand-Case a été verbalisé pour avoir survolé à basse altitude (<300m) l'îlet de Tintamarre et avoir tenté de s'y poser.

- Un gyrocoptère a été également verbalisé pour le survol de Tintamarre.

Les pilotes de ces deux aéronefs ont été convoqués par le procureur et ont fait l'objet d'un rappel à la loi.

• Le 10 mai 2021, la Réserve a saisi un filet et un casier, posé en travers de l'embouchure de l'étang aux poissons.



L'aéronef de l'aéroclub de Grand-Case survolant Tintamarre

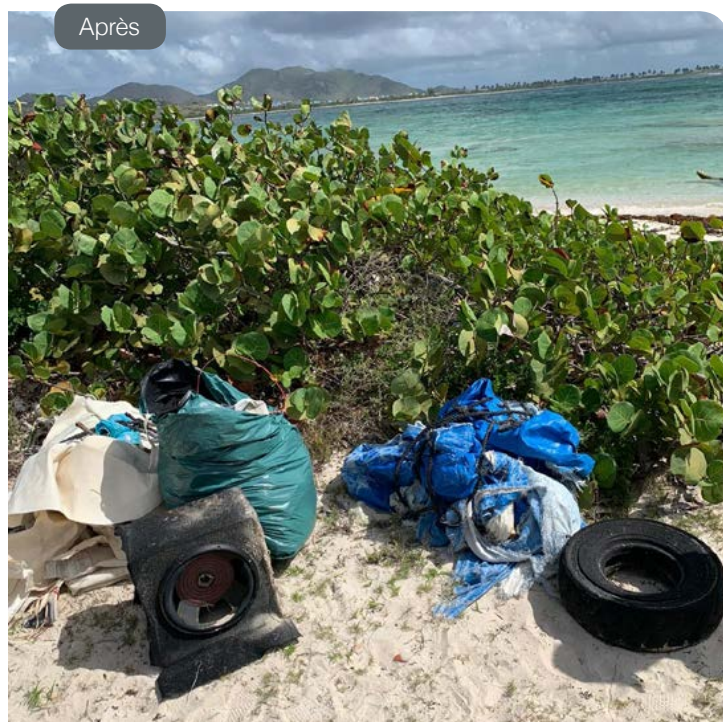


Facteur clé de réussite 1: Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action SP2

Actions de police de l'environnement

- La Réserve renforce la surveillance sur la bande des vingt mètres proches de son rivage, cette zone étant interdite au mouillage sur ancre par arrêté préfectoral.
- Une cabane sommaire, construite tout près de l'embouchure de la baie du même nom, a été détruite le 13 août par les gardes de la réserve naturelle. Les alentours de cette hutte ont été nettoyés des canettes et autres déchets laissés par les occupants de passage.



Facteur clé de réussite 1: Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

Action SP2

Actions de police de l'environnement

- Le 3 novembre, les très nombreux quads de location contournant les rochers mis en place il y a plusieurs années pour bloquer leur accès au Galion, mais déplacés anonymement depuis, ont dû rebrousser chemin, la réserve ayant de nouveau rebouché cet accès. Depuis, les loueurs de ces quads, tous basés à Philipsburg, ont été informés que leurs véhicules seraient saisis s'ils s'aventuraient sur le territoire de la réserve naturelle.



Action IP4

Assurer une veille et intervenir suite à des rejets anthropiques

- Le 11 octobre, informée par un témoin, la réserve a enlevé un filet dérivant, long et très lourd, coincé dans des récifs sur la plage de baie Rouge, non loin du "Trou David". Cette intervention a été financée par l'association Megaptera.



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

2021

Etablissements	Nbe d'interventions	Nbe de classes	type de public	Nbe de personnes
École Simeone Trott	13	6	15 établissements scolaires (de la maternelle à la terminale)	6688
École Aline Hanson	6	8		
École Clair Saint Maximin (AME)	42	8		
École Omer Arrondell	15	7		
École Elie Gibs	52	14		
École Marie Antoinette Richards	21	6		
École Emile Choisy (+ Maternelle)	24	7		
École au bord de l'eau	8	5		
École Happy School (+ Maternelle)	34	7		
École Montessori	1	1		
Collège de Quartier d'Orléans	6	4		
Collège du Mont des Accords	1	6		
Collège Soualiga (AME)	29	11		
Lycée Robert Weinum	16	14		
Lycée des îles du nord	4	2		
FORMAT Nautisme Guadeloupe	1	1	2 centres de formation	
Centre FORE formation tourisme	6	2		
EDF	5	1	2 organismes	
Hotel la SAMANA	1	1		
Scouts de Marigot (Les Éclaireurs)	1	1	9 Associations	
ALSH	1	1		
CobraCed	2	1		
Centre équestre	1	1		
Centre aéré Jean de la Fontaine	1	1		
CSLGendarmerie	1	1		
Club nautique de galisbay	11	1		
Metimer	2	1		
Planete kids	1	1		
Total de	306	120		28

Tableau récapitulatif des interventions pédagogiques en milieu scolaire, en centres de formation, en associations et en organismes indépendants.

Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Une tortue marine au centre de l'intérêt de ces jeunes élèves



Action PA5

Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

• Des sujets sensibles pour les scolaires

Pour l'année 2021-2022, le pôle pédagogique de la réserve naturelle a choisi des sujets sensibles en lien avec le pôle scientifique pour ses interventions dans le milieu scolaire, les deux pôles collaborant régulièrement. Le sujet phare concerne les espèces exotiques envahissantes, végétales et animales, leur impact sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, et plus largement l'évolution du vivant sur la planète. Les espèces exotiques envahissantes introduites à Saint-Martin sont détaillées : d'où viennent-elles, qui les a introduites et quelle est leur histoire depuis les Amérindiens. Les autres sujets sont consacrés aux mammifères marins, aux tortues marines, aux requins et aux écosystèmes. Les interventions sont bien sûr adaptées au niveau des classes, de la maternelle au lycée. Chaque classe bénéficie de 4 ou 5 interventions de la réserve naturelle et doit également imaginer et présenter un projet à l'issue de ces interventions en fin d'année scolaire.

Sortie pédagogique sur le terrain



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5

Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

• Toujours plus d'activités pour le pôle pédagogique

Le pôle pédagogique de la réserve ne cesse de monter en puissance et de proposer toujours plus d'activités, non seulement aux scolaires, mais également aux étudiants dans les centres de formation. Depuis le 1er janvier 2021, 22 établissements sont sensibilisés à la protection de l'environnement par la réserve naturelle : écoles maternelles et primaires, collèges, lycées, centres de formation, mais aussi le CREPS, les scouts, le centre aéré Jean de la Fontaine, l'association Co-braced et le centre équestre du Galion. Vincent Oli-va, en charge du pôle pédagogique, a créé 32 thèmes

différents, tous basés sur l'importance de la protection des écosystèmes. « Les écosystèmes, ce sont des êtres vivants qui interagissent entre eux dans des habitats, le plus souvent mis en danger par les activités humaines, » professe-t-il, en citant par exemple le cas des espèces exotiques envahissantes, introduites par l'Homme dans son environnement. Et s'il intervient en priorité auprès de tous ces publics, c'est toujours avec plaisir que tous les autres agents de la réserve naturelle transmettent leur savoir et leur expérience.

Les enfants moins favorisés ne sont pas oubliés par la réserve naturelle, qui anime régulièrement des sessions de sensibilisation à l'environnement dans les classes ULIS : dans le primaire, au collège Soualiga et au lycée Robert Weinum.

Une jeune handicapée à la découverte des fonds marins en plongée virtuelle



Visite sur le terrain d'une classe de maternelle à la pépinière



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5

Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

Les actions du pôle pédagogique en milieu scolaire

- Les 15 et 16 mars 2021, grâce au pôle pédagogique de la réserve naturelle, trois classes de Happy School – CE2, CM1 et CM2 – ont eu la chance de naviguer une demi-journée à bord d'un grand catamaran et – pour certains – d'observer les sauts de baleines à bosse.
- Que ce soit avec des élèves de maternelle, du primaire ou du collège, les plantations de palétuviers issus de la pépinière créée par la réserve naturelle en bordure de l'étang aux Poissons se multiplient.
- La classe de CM2 de l'école Happy School a participé au projet européen LIFE BIO-DIV'OM de conservation du mérou de Nassau et du mérou géant. Trois interventions en classe ont permis à ces jeunes de comprendre l'importance de ce projet et de se préparer à leur intervention sur le terrain. Accueillis par Aude Berger dans le local technique de la réserve naturelle, à l'anse Marcel, ces élèves ont commencé par trier les post-larves pêchées la nuit précédente, puis ils ont identifié les jeunes alevins, avec l'aide de la responsable de ce programme européen.

Observation de saut d'une baleine à bosse



Les élèves de moyenne et grande section de l'école maternelle Siméone Trotte ont été sensibilisés au rôle régulateur joué par la mangrove.



Triage des post-larves sous la surveillance d'Aude Berger



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Plantation de pousses de palétuviers



Action PA5

Les actions du pôle pédagogique en milieu scolaire

- Le 28 juin, la Réserve a été à l'honneur à l'occasion de la fête de fin d'année de l'école Omer Arrondell, avec un spectacle de marionnettes préparé par une classe de cours préparatoire sur l'importance de la mangrove. Ces jeunes élèves avaient bénéficié de trois interventions en classe et d'une autre sur le terrain, pendant laquelle ils ont pu planter de nouvelles pousses de palétuviers.
- Après avoir été sensibilisée à la protection des tortues marines dans le cadre d'un projet inscrit au programme de son année scolaire, la classe de CE1 de l'école Happy School a réalisé un reportage passionnant, qui met en scène les menaces exercées par les activités humaines sur les tortues marines, de la ponte sur les plages de Saint-Martin à l'émergence des petits tortillons. Cette vidéo originale va être remise à sa demande au réseau tortues marines de Guadeloupe, où elle bénéficiera d'une large audience.

Extrait de la vidéo réalisée par Happy School



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5

Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

Toujours plus d'activités pour le pôle pédagogique

- La Réserve naturelle intervient dans les deux lycées de l'île – le lycée Robert Weinum et le lycée des Îles du Nord – depuis plusieurs années et constate que les jeunes sont de plus en plus intéressés par ces séances de sensibilisation en cours de SVT. L'année scolaire 2020-2021 a été consacrée aux récifs coralliens et l'année précédente à la mangrove.
- Depuis septembre 2020, sous la supervision de Yolande Besset-Visciano, une classe de sixième du collège Soualiga construit son "Aire marine éducative" (AME) et a reçu son label en juin 2021, porté par l'Agence française de la biodiversité. Cette classe est composée d'élèves familiarisés à ce concept dans le primaire et qui se réunissent à l'heure du déjeuner sur le thème de l'environnement, avec Vincent Oliva, mais également sur « leur » AME, à Friar's Bay. Chaque classe du collège Soualiga a un « écodélégué » en charge de coordonner les réunions, sous la supervision de Chantal Impériale, CPE du collège. A noter : l'école Omer Arrondell, à Quartier d'Orléans, souhaite également recevoir ce label.

La sixième AME du collège Soualiga en visite dans les locaux de la réserve naturelle a bénéficié d'une plongée virtuelle sur les récifs coralliens de Saint-Martin.



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5 Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

La réserve à la rencontre de 300 jeunes sur l'îlet Pinel

Les 27, 28 et 29 octobre 2021, la réserve n'a pas failli à son rôle de sensibilisation à l'environnement en répondant à l'appel du Club nautique de Saint-Martin, l'association organisatrice des trois jours de DAPA (découverte des activités de plein-air) qui se sont déroulés sur l'îlet Pinel. Destiné aux jeunes de 7 à 14 ans des familles les moins favorisées et inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ce dispositif a permis à 300 enfants originaires des quartiers de Sandy Ground, Concordia et Quartier d'Orléans de découvrir l'îlet Pinel et d'y pratiquer différentes activités sportives. La réserve naturelle a organisé des visites pédagogiques avec de petits groupes de 10 enfants, sans relâche, et les a sensibilisés aux écosystèmes marin et terrestre, particulièrement fragiles sur ce morceau de terre entouré d'eau.



Visite pédagogique avec la réserve naturelle à Pinel



La réserve naturelle à la Fête de la Science

Le 16 novembre 2021, la réserve naturelle a animé un stand à l'occasion de la Fête de la Science, à l'école primaire Clair Saint-Maximin de Quartier d'Orléans, où deux classes gèrent une aire marine éducative depuis 2018. Les sculptures anatomiques d'animaux marins ont capté l'attention des élèves, mais ce sont les casques de plongée sous-marine virtuelle qui ont remporté la palme du succès. Prévu sur la matinée, l'événement s'est poursuivi toute la journée, afin que les enfants - mais aussi les enseignants - puissent tous faire l'expérience de ce voyage sous-marin virtuel, mais si réel.



Plongée virtuelle à l'école

Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA5

Réaliser des interventions pédagogiques en milieu scolaire (priorité 1)

Deux projets en faveur de la biodiversité

Dans le cadre du 11ème appel à soutien d'initiatives en faveur de la biodiversité des outre-mer lancé en avril 2021 par l'OFB (Office français de la biodiversité) et son partenaire Te Me Um, deux projets présentés par la réserve naturelle de Saint-Martin ont été sélectionnés.

- Le premier, dans la catégorie "micro-projets", va permettre aux élèves de quatre classes de CM2 et à une classe de 6ème d'être sensibilisés à la gestion des espèces exotiques envahissantes. Au programme : 5 interventions de la réserve dans chaque classe, avant de sortir sur le terrain pour l'observation des espèces végétales et animales exotiques et invasives, tels la liane corail, l'iguane commun, le rat ou l'achatine. Le

budget de 4276 euros est destiné à l'acquisition d'appareils photo, de tablettes et de GPS.

- Le second projet, dit "partenaire", est basé sur la réappropriation du patrimoine naturel de Saint-Martin par ses enfants et plus particulièrement les deux classes "aires marines éducatives" de l'école Clair Saint-Maximin. Il s'agit pour ces jeunes d'apprendre à faire le diagnostic de la plage de leur AME et déterminer si elle est favorable - ou pas - aux pontes de tortues marines. La subvention, d'un montant de 20 000 euros, permettra également de financer différents outils : cahiers d'activité, sculptures anatomiques d'animaux marins, masques et vidéos de plongées virtuelles, t-shirts et casquettes.



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement



Action CC2

Editer et diffuser des support
de communication sur le patrimoine
naturel de la RNN (priorité 1)

- 200 nouveaux cahiers d'activités

Les cahiers d'activités créés par la réserve naturelle en 2020 ont connu un beau succès auprès des jeunes élèves et vont être imprimés à nouveau, grâce à un financement de 500 euros de la société Skyepharma, pour 200 exemplaires. Les vingt pages de ces albums d'activités sur la vie de la réserve naturelle sont destinées aux classes de CE1 à CM2, afin d'éduquer les scolaires à l'environnement et les sensibiliser à la gestion et à la conservation de la biodiversité de Saint-Martin.



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action CC2

Editer et diffuser des supports de communication sur le patrimoine naturel (priorité 1)

Un panneau pour protéger les herbiers

Comme prévu fin 2020, le panneau promis par Rebecca James à la Réserve naturelle a été installé en bordure de la plage de baie Blanche, à Tintamarre. Ce panneau a été financé par le NWO Caribbean dans le cadre du projet SCENES, en remerciement du soutien de la Réserve aux travaux menés par cette jeune doctorante sur l'importance du rôle stabilisateur des herbiers face à l'érosion littorale et aux mouvements de sable et sédiments. Bilingue français / anglais, le panneau a vocation à sensibiliser le public aux services écosystémiques rendus gratuitement par les herbiers : prévention de l'érosion littorale, mais aussi nurserie, nourricerie, production de sable, clarté des eaux côtières... Ces prairies sous-marines sont fragilisées

Le panneau installé par les gardes de la Réserve sur la plage de Baie blanche, à Tintamarre



par l'usage des ancres des bateaux, favorisant également la diffusion de l'espèce exotique envahissante *Halophila*, mais aussi par les pollutions diverses.

Les herbiers marins de la Caraïbe

Les taches foncées que vous observez sous la surface de l'eau sont des herbiers marins. Promenez vous au sein de ces prairies pour découvrir la biodiversité (faune et flore) abritée par cet écosystème partie intégrante de la beauté des plages de la Caraïbe.

Seagrass meadows of the Caribbean: The dark patches you see under the water are seagrass meadows. Snorkel among them to see diverse wildlife and an ecosystem that helps create the beautiful beaches of the Caribbean.

Véritable nurserie

Tortues, poissons, langoustes, lambis et oursins dépendent de la présence de ces herbiers, au sein desquels ils trouvent gîte et nourriture.

Nursery habitat: Turtles, fish, lobsters, conch and urchins live within the seagrass meadows, eating the leaves and sheltering from the waves.

Producteur de sable

Des algues calcifiées (productrices de calcaire) se développent au sein de ces prairies sous-marines. En se dégradant, elles deviennent ce sable blanc qui alimente nos plages.

Sand producers: Seaweed with a hard shell (calcifying algae) grow among the meadows. Their shells break apart and become the white sand on the beach.

Une protection pour nos plages et récifs coralliens

Les herbiers marins tapissant les fonds côtiers, contribuent à y piéger et stabiliser les sédiments, tout en atténuant l'énergie de la houle. Leur action garantit la clarté des eaux côtières indispensable au bon développement des coraux, tout en luttant contre l'érosion des plages.

Protecting beaches and corals: Seagrass meadows trap particles and dampen waves. This improves the water quality for corals and protects the beach from erosion.

Aidez-nous à protéger les herbiers marins

Les herbiers natifs sont menacés par la pollution, l'usage de l'ancre, le piétinement et l'introduction d'espèces envahissantes.

Please help us protect the seagrass: Avoid trampling the meadows, keep the water clean, report pollution and do not set anchors in the meadows.

Algae calcareum
Calcifying algae
(Halimeda sp.)

NWO Utrecht University TU Delft

Sign donated by the NWO Caribbean research project SCENES

In partnership with: Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Facteur clé de réussite 2 :

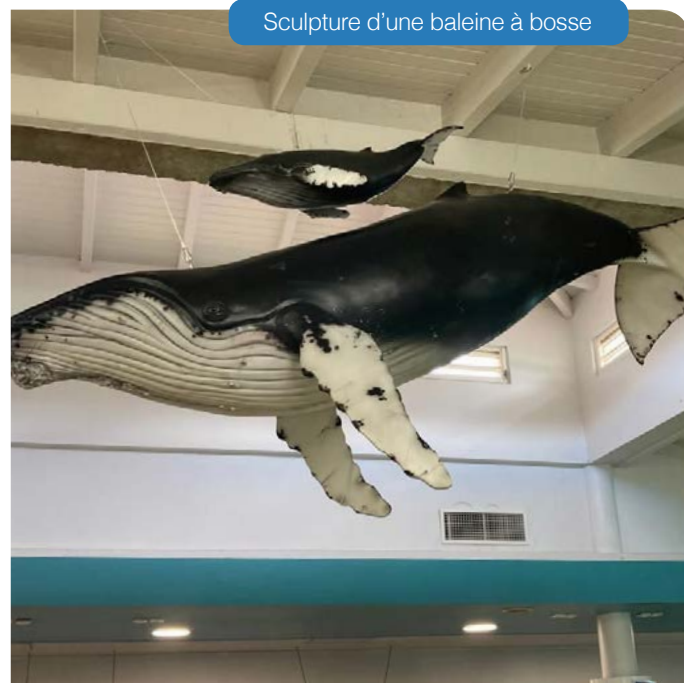
Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action CC2

Editer et diffuser des support de communication sur le patrimoine naturel de la RNN (priorité 1)

- Des sculptures financées par les partenaires

Les cahiers d'activités créés par la réserve naturelle en 2020 ont connu un beau succès auprès des jeunes élèves et vont être imprimés à nouveau, grâce à un financement de 500 euros de la société Skyepharma, pour 200 exemplaires. Les vingt pages de ces albums d'activités sur la vie de la réserve naturelle sont destinées aux classes de CE1 à CM2, afin d'éduquer les scolaires à l'environnement et les sensibiliser à la gestion et à la conservation de la biodiversité de Saint-Martin.



Sculpture d'une baleine à bosse

Bonne nouvelle. Contour Global a fait part à Vincent Oliva, en charge du pôle pédagogique de la réserve, de la volonté de cette société de poursuivre leur collaboration, en finançant du matériel pédagogique.



Sculptures d'un dauphin et d'une tortue

Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action CC8

Communiquer sur les missions et activités de la RNN dans les médias (Priorité 1)

- Zoom sur la réserve naturelle sur France 3

Le 2 novembre 2021, le 19/20 de France 3 a consacré 3,42 minutes à la réserve naturelle de Saint-Martin, dans un reportage intitulé "Saint-Martin, le paradis retrouvé des tortues marines". Après de jolies images de tortues broutant l'herbier, les missions principales de la réserve ont toutes été abordées. On a suivi Franck Roncuzzi sur la plage du Galion, où il a sensibilisé une classe à l'importance du patrimoine naturel. Ashley Daniel et Christophe Joe, à l'œuvre dans la pépinière, ont expliqué le rôle de la mangrove, où ils

ont déjà replanté 5 000 petits palétuviers. Puis Aude Berger est entrée plus en détail sur le suivi scientifique des tortues marines. La réglementation a conclu ce reportage, avec l'interdiction de pêcher, l'obligation pour les bateaux d'utiliser les mouillages et le paiement d'une redevance pour les professionnels dûment enregistrés auprès de la réserve naturelle, mesures destinées à dynamiser la synergie entre conservation de la biodiversité et fréquentation des sites naturels.

La réserve naturelle et ses tortues à l'honneur sur France 3

3



Saint-Martin

Le paradis retrouvé des tortues

19/20

National

Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA6

Sensibiliser le public aux objectifs de la réserve et au patrimoine naturel

• Sensibilisation dans les quartiers

À la demande des Compagnons bâtisseurs, le pôle éducation et sensibilisation à l'environnement a organisé deux sessions dédiées à la sensibilisation de la population saint-martinoise, au rôle et à l'importance de la réserve naturelle et à la protection des écosystèmes. D'une durée de deux heures, la première animation s'est déroulée dans le quartier de Sandy Ground et a été consacrée aux écosystèmes de Saint-Martin et aux tortues marines. La seconde a concerné les habitants de Quartier d'Orléans, qui ont pu également bénéficier d'informations sur les écosystèmes, mais aussi sur la mangrove et le rôle prépondérant qu'elle joue sur l'équilibre des milieux marins et la protection de l'île. Cette session a été suivie d'une visite sur le terrain, au Galion, durant laquelle Vincent Oliva a fourni de plus amples explications sur les sujets abordés en salle. Dans les deux quartiers, la dizaine de participants a également pu découvrir les fonds marins de la réserve naturelle, grâce aux masques virtuels mis à sa disposition.

Qui sont les Compagnons Bâtisseurs

Depuis plus de 60 ans, les Compagnons Bâtisseurs accompagnent les personnes les plus fragiles dans la rénovation ou la construction de leur logement. Leur association, financée par des partenariats publics et privés, s'est implantée à Saint-Martin au lendemain du passage du cyclone Irma. À ce jour, près de 200 foyers saint-martinois ont bénéficié de leur accompagnement vers un habitat plus digne et plus adapté à leurs besoins.

Visite sur le terrain, au Galion



Les participants à Sandy Ground



Plongée sous-marine virtuelle



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA6

Sensibiliser le public aux objectifs de la réserve et au patrimoine naturel

- Les clients de La Samanna sensibilisés par la réserve naturelle

A la demande de l'hôtel La Samanna une nouvelle offre de produit écotouristique voit le jour en collaboration avec la réserve naturelle. Cette dernière accompagne en excursion les clients de l'hôtel qui désirent mieux connaître le patrimoine naturel de l'île. La première excursion, en bateau, a eu lieu le 27 décembre 2021 autour et sur l'îlot de Tintamarre, où Julien Chalifour et Vincent Oliva ont sensibilisé

les visiteurs aux actions de protection de la biodiversité locale, notamment en faveur des tortues marines, des oiseaux et des herbiers de la baie Blanche. Cette démarche présage de l'émergence de nouvelles activités écotouristiques répondant à une demande en perpétuelle évolution et faisant la part belle au caractère unique de la destination Saint Martin.

Baie Blanche, Tintamarre



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA6

Sensibiliser le public aux objectifs de la réserve et au patrimoine naturel

- Deux stagiaires dans le cadre d'un volontariat

Léa Lannuzel, étudiante en licence 3 à l'Université de Rennes, et Maëva Vignal, étudiante en BTS GPN dans un lycée agricole corse, ont été accueillies du 1er au 29 avril 2021, dans le cadre d'un volontariat destiné à leur faire découvrir les métiers de la réserve naturelle et le fonctionnement des pôles de l'équipe de gestion.

Les deux stagiaires ont activement participé à toutes les missions et actions de la réserve naturelle, notamment au travers des suivis de la saison de ponte des tortues marines, des populations de limicoles côtiers et de *melocactus*.

- 9 étudiants formés au programme LIFE BIODIV'OM

Aude Berger, chef de projet LIFE BIODIV'OM en faveur de la conservation du mérou de Nassau et du mérou géant, a rencontré une nouvelle classe, en formation au tourisme au centre Fore Iles du Nord. Les

neuf étudiants, tous adultes, ont été sensibilisés aux missions de la réserve naturelle, aux écosystèmes de son territoire et au programme LIFE pour la sauvegarde des mérours.

Aude Berger en intervention pédagogique au centre FORE



De nombreuses classes ont pu observer les oiseaux sur les étangs grâce aux jumelles financées par Contour Global. Ces jumelles permettent aux enfants de découvrir des espèces animales difficiles à approcher. Ce sont des outils utilisés par le pôle pédagogique lors de ses missions de sensibilisation.



Facteur clé de réussite 2 :

Assurer les missions de communication,
de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Action PA6

Sensibiliser le public aux objectifs de la réserve et au patrimoine naturel

- Des milliers de coquillages en cadeau

Le 18 février 2021, la Réserve a été sollicitée par un particulier, M. Lamorlette, désireux de lui faire don d'une collection de coquillages. Stockés dans le garage qu'il venait de louer à Concordia, des milliers de coquilles avaient été ramassées ou pêchées localement par le précédent occupant des lieux, connu sous le sobriquet de Shell man et récemment décédé. Il aura fallu quatre voyages en pick-up pour transporter cette banque de coquillages vers les locaux tech-

niques de la réserve, à l'anse Marcel. Le triage est en cours et l'objectif est de constituer une collection en ne gardant que les plus beaux spécimens, qui pourront être exposés dans le cadre de l'ICBI et être utilisés lors des interventions pédagogiques. Les coquillages non retenus seront remis à la mer, dans l'idée qu'ils constituent un habitat naturel pour la faune marine (bernard-l'hermite, alevins...).



Facteur clé de réussite 3 :

Optimiser les moyens de gestion

Action MS15

Assurer la formation technique et juridique du personnel de la RNN

- **Recyclage obligatoire pour les plongeurs de la réserve**

Le 8 décembre, Aude Berger, Julien Chalifour et Vincent Oliva ont pu valider le recyclage de leur certificat d'aptitude à l'hyperbarie, lors d'une formation professionnelle organisée en Guadeloupe. Ce recyclage est obligatoire pour toute intervention professionnelle en immersion. Il permet ainsi aux agents de la réserve d'effectuer l'entretien des mouillages, mais aussi les suivis scientifiques des fonds marins. Sans ce certificat, la réserve naturelle serait contrainte de faire appel à des intervenants extérieurs, occasionnant des coûts supplémentaires pour la structure de gestion.



Action MS20

Rechercher de nouveaux moyens de financement (priorité 1)

- **La réserve signe avec EDF**

La réserve naturelle a signé une convention de partenariat avec EDF, qui a permis l'acquisition d'un véhicule Kia Picanto pour le pôle éducation et sensibilisation. Ce véhicule est particulièrement apprécié par les intervenants pour transporter le matériel pédagogique, dont les sculptures d'animaux. Celles-ci sont

utilisées dans les établissements scolaires, mais aussi à l'occasion de journées portes ouvertes, de colloques ou toute autre manifestation, dans le but de sensibiliser le public à la présence de ces animaux dans leur environnement proche.



Facteur clé de réussite 3 :

Optimiser les moyens de gestion



Camille Truc-Delprat

Action MS20 Rechercher de nouveaux moyens de financement

- Un stage pour optimiser les finances de la Réserve

Camille Truc-Delprat, étudiante en Master 2 « Economie de l'environnement et des ressources naturelles » à l'école d'économie de Toulouse – Toulouse School of Economics – était en stage à la Réserve naturelle du 24 mai au 24 septembre 2021. L'objet de son stage était de rechercher et de proposer des dispositifs financiers innovants sur la base des services rendus au territoire de Saint-Martin par les espaces protégés de la réserve naturelle.

Action MS21 Recruter, encadrer et former des bénévoles, stagiaires et agents (priorité 2)

- Sympas, les guides de France !

Anne, Clémence, Elsa, Emma, Marie et Pauline, six compagnons des scouts et guides de France de Mont-Saint-Aignan, près de Rouen, ont été accueillies par la réserve naturelle du 5 au 17 août 2021. Âgées de 19 à 20 ans, ces jeunes filles ont bénévolement prêté main-forte à l'équipe de gestion avec énergie, motivation et bonne humeur. Elles ont notamment participé aux pêches exploratoires nocturnes du programme LIFE BI-

ODIV'OM et ont aidé aux tri des post-larves. Elles ont patrouillé sur le rivage de Tintamarre à la recherche de traces de tortues marines venues pondre et ont pris part au suivi des oiseaux limicoles sur les Salines d'Orient. Elles ont mené une opération de nettoyage sur la plage de Grandes Cayes, mais aussi sur la plage du Galion, où elles ont également collecté des graines de palétu- viers destinées à la pépinière gérée par la réserve.



Aude Berger et les six guides de France

Facteur clé de réussite 3 :

Optimiser les moyens de gestion

Action CS35

Favoriser les programmes d'acquisition de connaissances sur la RNN

- Une CPE en stage à la Réserve naturelle

Chantal Impériale, CPE au collège Soualiga, en formation pour un BTS « Gestion et protection de la nature » avec une école d'Angers, à distance, a effectué son stage pratique d'une durée de huit semaines à la réserve naturelle. Pendant ce stage, elle a fait avancer le projet LIFE BIODIV'OM, ainsi que les suivis scientifiques et les autres actions du pôle scientifique.

- Transfert de savoir-faire

Un transfert de savoir-faire, prévu dans le cadre du programme LIFE BIODIV'OM, a eu lieu en avril 2021, lors de l'accueil de Karl Questel, agent de l'agence territoriale de l'environnement (ATE) de Saint-Barthelemy. Cette formation, dispensée par Ecocéan auprès des agents de la réserve naturelle, a permis de sensibiliser le personnel de l'ATE aux opportunités qu'offre la technique de pêche exploratoire des post-larves et de leur traitement pour une meilleure compréhension de la dynamique des peuplements de poissons et sa gestion. Deux autres agents de l'ATE bénéficieront prochainement d'une formation identique, dans le cadre d'actions de répliquabilité du programme LIFE. Basées sur la technique dite de PCC, ces pêches exploratoires sont un outil de plus pour les gestionnaires d'aires marines protégées de la région.

Chantal Imperiale sur le terrain



Transfert de savoir-faire entre Karl Questel et Aude Berger



Facteur clé de réussite 3 :

Optimiser les moyens de gestion



Action MS 14 Créer la Maison de la réserve naturelle dans le cadre de l'ICBI

• L'ICBI dans le plan de gestion

Le projet de mise en place de l'ICBI, inscrit dans le plan de gestion 2018-2027, a été validé par le comité consultatif de la réserve naturelle de Saint-Martin en 2013 et 2014. Il répond à plusieurs objectifs et actions prévus dans le plan de gestion.

- Réfléchir aux possibilités d'intervention du gestionnaire comme prestataire de découverte du patrimoine naturel dans le cadre de l'ICBI
- Créer la Maison de la Réserve dans le cadre de l'ICBI.
- Faire de la RN un vecteur de promotion du patrimoine naturel, de l'écotourisme.

- Réaliser des aménagements pour mettre en valeur le patrimoine géologique, culturel ou archéologique de la RNN.
- Mettre en place des aménagements pour l'accueil du public.
- Valoriser les activités et le patrimoine naturel de la RNN dans le cadre de l'ICBI

Porté par le gestionnaire de la Réserve naturelle de Saint-Martin et inscrit dans son plan de gestion 2018-2027, l'ICBI poursuit son chemin. A la suite de l'enquête publique menée par la préfecture de Saint-Martin à la fin de l'année 2020, Nicolas Maslach a présenté ce projet ambitieux aux autorités publiques du territoire. La Collectivité ; le Conseil économique, social et culturel ; la Chambre consulaire interprofessionnelle ; le Conseil de quartier de Grand-Case ; la Commission territoriale de l'urbanisme et le Conseil territorial de la Collectivité ont tous émis un avis favorable à l'unanimité qualifiant l'ICBI de projet d'intérêt général pour le territoire. Fort de ces avis, Nicolas Maslach continue de promouvoir l'Institut à travers la recherche de partenaires financiers notamment. L'institut bénéficie déjà du soutien du FEDER pour ce qui concerne la partie recherche et innovation, qu'il développera lorsqu'il sera en activité.





Facteur clé de réussite 3 :

Optimiser les moyens de gestion

Action CI 9

Entretenir et renouveler les aménagements

- **Respect du principe « éviter, réduire, compenser »**

L'établissement des eaux et de l'assainissement de Saint-Martin (EEASM) ayant posé une canalisation le long de l'étang des Salines d'Orient, afin de raccorder la baie Orientale à la station d'épuration de Quartier d'Orléans, a financé le remplacement de la barrière le long de cet étang. La réserve avait dû démonter l'ancienne barrière pour permettre ces travaux d'enfou-

issement. Cet aménagement s'inscrit dans la mise en œuvre du principe « éviter, réduire, compenser » et a permis la pose d'une nouvelle barrière sur une longueur de 463 mètres, afin de canaliser la fréquentation du site et d'en réduire les impacts (chevaux, des quads ou de tout autre véhicule).

La barrière financée par l'EEASM



- Le 9 novembre, les gardes ont remis en état la ligne d'eau destinée à protéger les baigneurs près de l'embarcadère de Pinel.

Facteur clé de réussite 4 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

- Action CS35 : Favoriser les programmes d'acquisition de connaissances sur la RNN (priorité 1)
- Action PR2 : Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

- Connaître l'histoire des tsunamis dans la région

Mieux connaître l'histoire des événements naturels marquant, telle est l'objet de l'étude scientifique menée le BRGM (bureau de recherches géologiques et minières) sur le site protégé de l'étang aux Poissons du 23 juin au 13 août 2021. Accueilli par la réserve naturelle dans le cadre de la mission de paléosismologie CARESSE 21, les scientifiques ont étudié les couches de sédiment, via une prospection sismique sonore et à quatre carottages, afin d'identifier les éventuelles perturbations majeures qui y seraient enregistrées. L'idée était de détecter des marqueurs de tsunamis anciens,

ces raz-de-marée étant l'une des réponses physiques de la mer à un séisme, un cyclone ou une éruption volcanique. Le BRGM a conduit des expériences identiques en Martinique, en Guadeloupe, à Antigua et à Barbuda. Les résultats de ces expériences sur tous ces sites vont être comparés afin de confirmer la période de l'événement. Ces phénomènes physiques sont des éléments prépondérants pour comprendre et expliquer les mécanismes d'installation des populations animales et végétales et plus particulièrement concernant l'apparition de nos espèces endémiques.

L'étang aux Poissons



Facteur clé de réussite 4 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

Action PR2

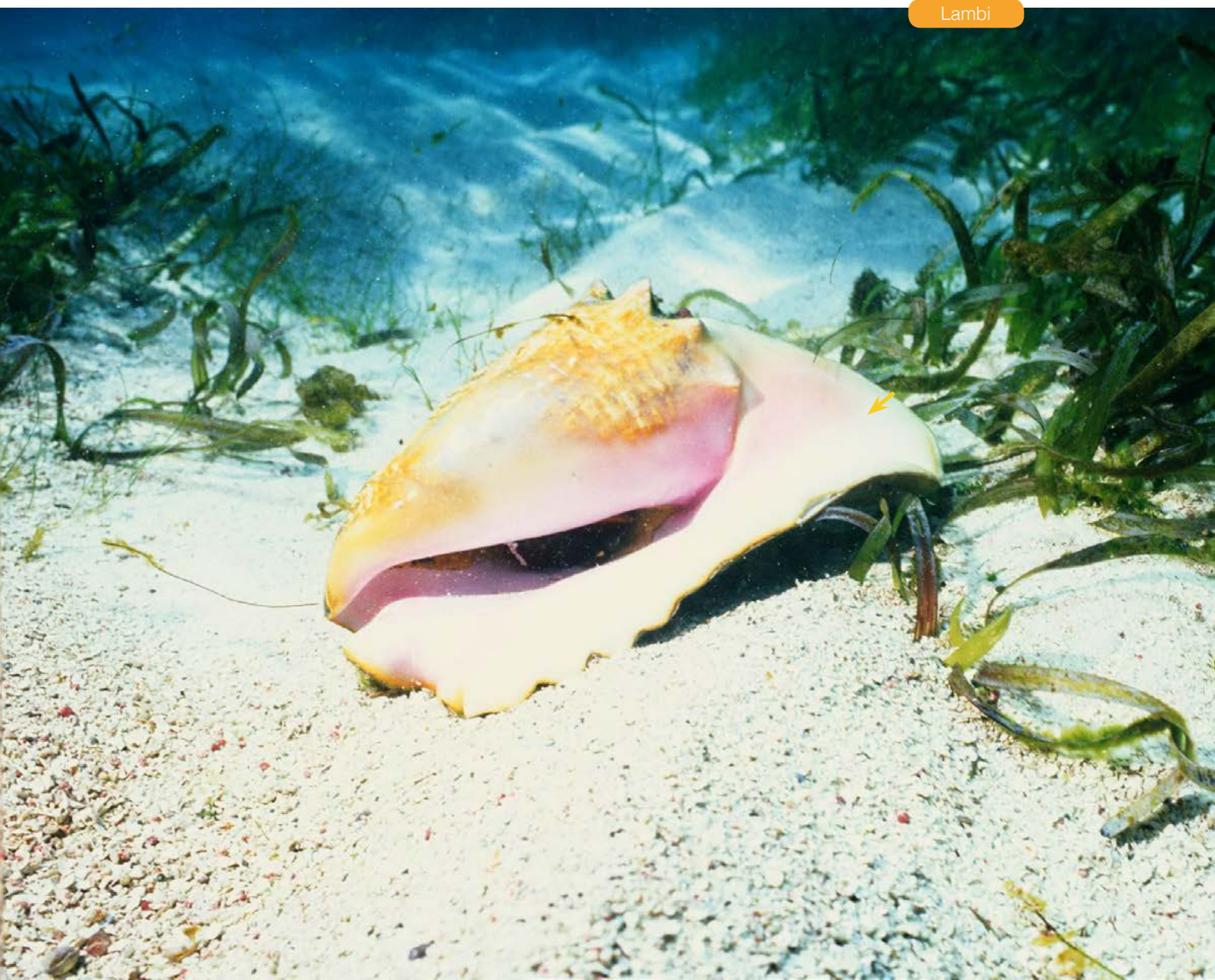
Développer et valoriser les collaborations scientifiques (priorité 1)

- Développer un outil d'aide à l'identification de l'origine des lambis

Du 30 mars au 1er avril 2021, la réserve naturelle a accueilli Julien Lopez-Pardo, de l'unité technique et connaissance Antilles à l'OFB Guadeloupe. Sa mission a concerné l'élaboration d'une méthode de détection isotopique de la provenance du lambi. Les agents de la réserve naturelle ont assuré le support logistique de cette mission, en se rendant sur les sites de Grand-Case et de la Baie Orientale, où ils ont plongé depuis le bateau

de la réserve pour prélever une quarantaine de lambis. La volonté de l'OFB est de mettre au point un test standardisé de contrôle, permettant de déterminer où ont été pêchés les lambis. L'objectif étant que ce nouvel outil de contrôle vienne appuyer la bonne gestion des populations de lambis dans les Antilles françaises. Actuellement, seule la présentation de factures permet de connaître l'origine de la marchandise à la vente.

Lambi



Facteur clé de réussite 4 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

Action PR2

Développer et valoriser la collaboration avec les experts, les scientifiques et organismes de recherche (priorité 1)

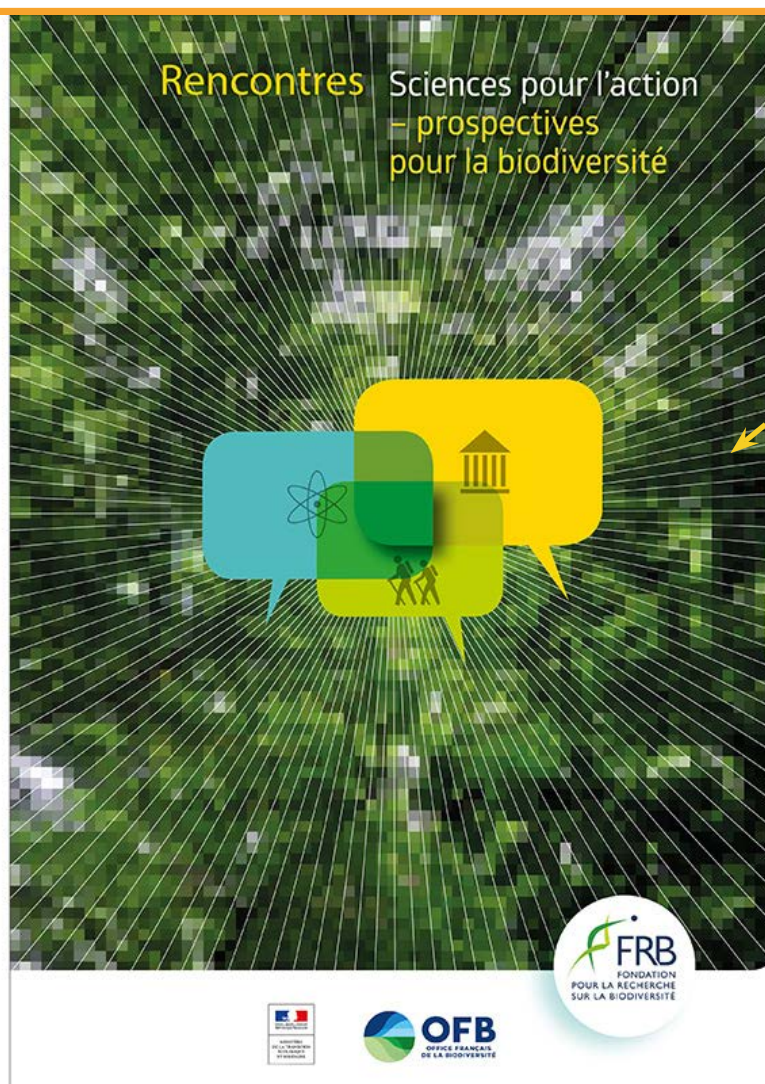
• Rencontres pour la protection de la biodiversité

Du 26 au 29 janvier 2021, la réserve naturelle a participé en visioconférence aux rencontres prospectives « Sciences pour l'action » organisées par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), en partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB). Ces rencontres ont été dédiées cette troisième année à l'expression de l'Outre-mer, dans le but de nourrir la prochaine stratégie nationale de la biodiversité 2022-2030. Ces rencontres ont pour objet l'identification

des enjeux et pistes de solutions pour la préservation de la biodiversité.

Trois thèmes ont été abordés :

- Le développement économique endogène respectueux de la biodiversité
- Les fonctionnalités écologiques du continuum Terre-Mer et l'aménagement du territoire
- Les liens Humain/Nature et la protection de la biodiversité.



Facteur clé de réussite 4 : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

Action PR2

Développer et valoriser la collaboration avec les experts, les scientifiques et les organismes de recherche

• Riche réunion du CSTPN

Le 25 mars 2021, une visioconférence a réuni les membres du Conseil Scientifique Territorial du Patrimoine Naturel (CSTPN). Composé de 19 membres, tous scientifiques, cet organe est chargé de rendre des avis consultatifs sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de l'île et notamment l'impact des projets d'aménagement sur les espèces protégées. Michel Vély, président de l'association Megaptera, en est le Président, son Vice-Président étant Julien Chalifour, responsable du Pôle scientifique de la réserve naturelle.

Aude Kubik (DEAL Guadeloupe) a présenté la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes, espèces introduites par l'Homme et ayant un impact négatif sur la biodiversité. Le cas particulier de Saint-Martin, où la plupart des marchandises arrive de la partie hollandaise, sans aucun contrôle, et où les réglementations sont différentes entre le Nord et le Sud, a été évoqué.

Antoine Lechevalier a présenté le Document Stratégique de Bassin (DSB). A l'issue de cette présentation, le CSTPN a décidé de proposer une motion et de faire amender ce DSB par les CSRPN de Guadeloupe et de Martinique. Ces 3 conseils scientifiques déplorent les faiblesses de l'actuelle proposition et de ne pas avoir été sollicités pour émettre un avis. Ils regrettent également l'absence d'objectifs pragmatiques, applicables et réellement opérationnels.

Concernant la contribution territoriale de la Guadeloupe et de Saint-Martin à la SNB, certains membres se proposent pour faire remonter des fiches complétées ou complémentaires suite aux nombreuses remarques émises par le CSTPN, suite aux échanges qui ont pu se poursuivre sur la plateforme en ligne pendant une quinzaine de jours. Le bureau d'étude Ardops missionné par l'AGRNSM dans le cadre d'une collaboration ayant reçu le soutien financier des services de l'Etat, a déposé une demande d'autorisation pour prélever certains lézards dans le cadre d'une étude visant à inventorier les espèces natives et exotiques à Saint-Martin. Cette étude financée par la DEAL sera menée par le bureau d'études qui, pour l'occasion, s'est associé les services de Karl Questel (ATE Saint-Barth), pour la mise en œuvre de cet état des lieux de la répartition des espèces entre la partie française et la partie néerlandaise de l'île.

Aude Berger a également présenté le projet LIFE BIO-DIV'OM et l'une de ses actions, dont l'objectif est la mise en place de Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO). L'absence de liste rouge faune pour Saint-Martin, le manque de données sur les populations, ainsi qu'une méthodologie inadaptée au contexte local freinent la mise en œuvre de cette dernière. Le CSTPN a proposé la création d'un groupe de travail dédié pour répondre à cette question.



**Document stratégique de
bassin maritime des
Antilles**
Version finale

Facteur clé de réussite 5 :

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS31 : Développer et renforcer les partenariats avec la Collectivité, les services de l'État

- Le gestionnaire de la Réserve naturelle de Saint-Martin a été agréé par arrêté préfectoral au titre d'association de protection de l'environnement. Arrêté 2021-105.

Cette reconnaissance conférée à l'association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin lui permet notamment un accès facilité à l'information et aux réunions des organismes publics dont les sujets ont un lien avec la conservation de l'environnement. L'association dispose ainsi administrativement d'une présomption « d'intérêt à agir » devant les tribunaux administratifs. Elle peut par ailleurs engager plus facilement l'action civile - notamment se constituer partie civile et

exercer un référé civil. Pour finir, le gestionnaire peut également agir plus facilement devant le juge pénal et demander réparations de tout préjudice issu d'une infraction (L142-2 du code de l'environnement). La liste des associations agréées de protection de l'environnement est accessible sur le lien suivant :

http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/assos_agreees_jusqu_en_2026.pdf

ASSOCIATIONS DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

1	ASSOCIATION DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN	Territoire de Saint-Martin	Arrêté du 7 mai 2021	07/05/26	Protection de l'environnement	11 et 13 rue Barbuda Hope Estate 97150 Saint-Martin
---	--	----------------------------	----------------------	----------	-------------------------------	---

Action PA8 Participer aux manifestations locales

- Plongée virtuelle pour la Fête de la Nature

A l'occasion de la 15ème édition de la Fête de la Nature, la réserve naturelle a proposé un programme de découverte de son territoire, en collaboration avec EDF Archipel Guadeloupe. Le mercredi 19 mars, une personne a pu découvrir les Salines d'Orient et le riche écosystème de cette zone humide. Le matin du samedi 22 mars, une dizaine de personnes ont suivi le sentier des Froussards, à l'occasion d'une randonnée commentée, et ont consacré l'après-midi à une plongée virtuelle dans les fonds marins de la réserve, dans les locaux de la réserve, à Hope Estate.



Plongée sous-marine virtuelle



Facteur clé de réussite 5 :

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS37

Participer aux réunions et partenariats de réseaux régionaux (priorité 1)

- Comité technique pour les tortues et pour les iguanes

Le 9 novembre 2021, le pôle scientifique a participé au comité technique annuel du Plan national d'action en faveur des tortues marines en visioconférence avec la Guadeloupe - crise sanitaire oblige. Ce comité coordonné par l'ONF rassemble toutes les structures actrices du PNA en Guadeloupe et à Saint-Martin, la réserve étant le référent local à Saint-Martin. Cet événement a été l'occasion de faire le point sur les actions menées au long de l'année et les objectifs

de ce plan national pour 2022, en matière de connaissances, de conservation et de sensibilisation.

Le 14 décembre, l'iguane des Petites Antilles a été au centre des échanges - en visioconférence également - du comité technique du PNA en faveur de cette espèce, classée en danger critique d'extinction par l'UICN.



Facteur clé de réussite 5 :

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS37

Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux

• MobBiodiv'Restauration des milieux terrestres : les gagnants

Dans le cadre du Plan France Relance, l'OFB a lancé un appel à projets intitulé « MobBiodiv'Restauration des milieux terrestres 2021 ». Le comité de sélection Antilles, dont fait partie Julien Chalifour, s'est réuni en visioconférence le 26 mai 2021, afin d'examiner et évaluer les quatre projets retenus pour les Antilles :

- Restauration écologique de l'ancienne décharge communale en jardin botanique xérophile à l'anse Bertrand (Guadeloupe).
- Restauration écologique et confortement des boisements à Bois-Jolan/Helleux à Sainte-Anne en Guadeloupe, afin notamment de lutter contre l'érosion et favoriser la ponte des tortues marines..
- Revégétalisation de l'espace urbain et périurbain antillais en faveur des pollinisateurs, en introduisant en ville des espèces végétales endémiques et leurs pollinisateurs favoris (Guadeloupe et Martinique).
- La capture de chèvres divagantes et la plantation d'arbres locaux à Saint-Barthélemy. 3000 à 5000 chèvres vivent en liberté sur les mornes de Saint-Barth et mettent à mal la végétation, au détriment d'autres espèces et des fonds marins côtiers. Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement financier pour la mise en œuvre des actions retenues.

3000 à 5000 chèvres en liberté à Saint-Barth



Facteur clé de réussite 5 :

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS37

Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux

- **Récréafish une étude pour tous les pêcheurs non professionnels**

Le 26 mai également, Julien Chalifour a participé à une visioconférence organisée par l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) Martinique, afin de faire le point sur la contribution de la réserve au programme Récréafish, étude sur la pêche récréative en mer dans les Antilles françaises. Cette étude concerne tous les pêcheurs non professionnels et toutes les pratiques : pêche à pied, en apnée, du bord ou depuis une embarcation. L'objectif est de collecter des informations fiables sur le poids de la pêche maritime de loisir aux Antilles, méconnu jusqu'à présent, les impacts économiques de l'activité, le profil des pêcheurs, ainsi que les principales captures ciblées par ces derniers. La mission de la réserve naturelle, relais local dans ce programme, est

de centraliser les données transmises par les participants à Saint-Martin et Saint-Barthélemy et d'établir un contact régulier avec eux. Le lancement du programme a bien eu lieu à Saint-Barth, où les pêcheurs ont reçu un carnet de suivi dans lequel ils inscrivent toutes leurs sorties et toutes leurs captures sur un an. Il a en revanche été décalé de quelques mois à Saint-Martin, en raison notamment de l'interdiction de pêcher liée à la survenue d'un incident ayant impliqué un requin et une baigneuse en décembre 2020. À l'issue de cette année, les contributeurs recevront la synthèse décrivant la pêche de loisir sur leur territoire et participeront à un tirage au sort où seront attribués des bons d'achat de 50 à 150 euros à utiliser dans des magasins d'équipement de pêche.

13 pêcheurs non professionnels à Saint-Martin et 42 à Saint-Barthélemy, qu'ils aient l'habitude de pêcher depuis leur bateau ou depuis le rivage, se sont engagés à renseigner la réserve sur leurs sessions de pêche et leurs éventuels captures, même s'ils sont revenus bredouilles, le zéro ayant toute son importance. Ils doivent également annoncer le coût correspondant à cette activité, ainsi que la destination de leurs captures : s'ils consomment le poisson, s'ils le donnent autour d'eux ou même s'ils le vendent. La durée prévue de cette étude est d'un an.

Taggage d'un espadon



Facteur clé de réussite 5 :

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS38

Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux

• Ifrecor et la Réserve naturelle

Nicolas Maslach et Julien Chalifour ont été auditionnés le 26 mai 2021 en visioconférence par le bureau d'études chargé par l'Etat de réaliser un audit du fonctionnement de l'Ifrecor (Initiative française pour le corail), tant au niveau national qu'au niveau des comités locaux. A Saint-Martin, faute de demande officiellement formulée par un élu local, la réserve naturelle est le relais technique local officiel – mais efficace – de l'Ifrecor depuis des années, en collaboration avec la DEAL. Elle représente un territoire d'expérimentation précieux pour l'Ifrecor, au travers des suivis scientifiques des fonds marins, de la production d'indicateurs sur l'état de santé des récifs et des herbiers, du tableau de bord PAMPA, sans oublier une thèse sur les herbiers locaux. Ces données sont d'ailleurs à l'origine du bilan 2020 de l'état de santé des récifs coralliens, herbiers marins et mangroves

des outre-mer français paru en 2021. L'occasion pour les lecteurs de découvrir qu'à Saint-Martin, comme dans la majorité des outre-mer français, les récifs coralliens affichent une tendance à la dégradation. Tous deux ont mis en lumière la contribution de la réserve à l'Ifrecor, mais aussi l'intérêt de cette initiative pour la réserve et pour le territoire. Julien Chalifour est par ailleurs également membre du comité local Ifrecor de Saint-Barthélemy. Gageons que cette contribution locale abonde à la mise en avant de l'importance du maintien de l'Ifrecor, ainsi qu'à la nécessité d'une évolution du processus de mise en place d'un comité local. Gageons que cette contribution locale abonde à la mise en avant de l'importance du maintien de l'Ifrecor, ainsi qu'à la nécessité d'une évolution du processus de mise en place d'un comité local.

Le comité national Ifrecor s'est tenu à Saint-Martin en 2019



Facteur clé de réussite 5 :

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS38

Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux

• La réserve naturelle au congrès mondial de la nature

Organisé tous les 4 ans par l'UICN, le congrès mondial de la nature est l'un des plus importants événements en faveur de la biodiversité. En 2021 à Marseille, 13 000 organisations et 160 nations y ont participé, du 3 au 11 septembre. Saint-Martin était représenté par Nicolas Maslach, le conservateur de la réserve naturelle, mais également par Pascal Alix Laborde, conseillère territoriale présidente de la commission environnement, et Lola Perez, assistante au sein du cabinet du président Gibbs. La collectivité et la réserve ont travaillé main dans la main pour faire valoir les atouts et les projets de Saint-Martin. Le directeur de la réserve est intervenu à trois occasions. Sa première présentation, en anglais, a concerné les espèces exotiques envahissantes marines : poisson-lion (Pterois

volitans), l'algue *Halophila stipulacea*, et les actions mises en place par la réserve pour les contrôler. Ensuite, invité par Génération mer, la "communauté qui agit pour que l'océan demeure un bien commun de l'humanité", dans le cadre des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement mises en place par les réserves et les parcs marins, il a exposé les missions du pôle pédagogique de la réserve, mais aussi le projet de l'Institut caribéen de la biodiversité insulaire (ICBI), dont l'un des objectifs est d'améliorer les connaissances au travers de son centre de recherche et d'innovation. Cet exposé a été suivi par la signature de l'adhésion de la réserve à Génération mer. Enfin, il a animé une conférence ouverte au public sur les mammifères marins et notamment les baleines à bosse.

Bon rétablissement Nicolas !

Le 10 septembre, veille de la fin du congrès, Nicolas Maslach a été victime d'un arrêt cardiaque, fort heureusement en présence de l'équipe médicale des marins-pompiers de Marseille, qui a pu le réanimer rapidement. Transféré à l'hôpital Saint-Joseph, il a été immédiatement opéré, avec succès. Après quelques jours en observation, il a été accueilli pendant un mois dans un centre de rééducation. Il est pour le moment en arrêt maladie, pour accident du travail.



Facteur clé de réussite 5 :

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Action MS38

Participer aux réunions, maintenir et renforcer les partenariats avec les réseaux nationaux

• Séminaire du programme LIFE BIODIV'OM à La Réunion

Du 15 au 17 novembre 2021, la réserve naturelle de Saint-Martin a participé au premier séminaire technique LIFE BIODIV'OM, organisé à La Réunion. Une trentaine de participants, tous bénéficiaires du programme LIFE BIODIV'OM a travaillé sur les deux thématiques au programme : les connaissances utiles à la conservation des espèces et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Un agent de l'AGRNSM a pu participer à ces travaux. Aude Berger, en charge du programme LIFE BIODIV'OM en faveur

du mérou de Nassau et du mérou géant à Saint-Martin, a participé à l'audit au cours duquel chaque territoire bénéficiaire du programme LIFE et a pu s'exprimer sur les avancées et difficultés de mise en œuvre du LIFE BIODIV'OM, dans un contexte sanitaire encore contraint. Si des freins sont survenus, l'AGRNSM est à jour dans la réalisation des actions et la livraison des rendus attendus par l'Europe. La période tumultueuse de réalisation de ce LIFE BIODIV'OM ne semble aujourd'hui pas mettre en péril l'atteinte de ses objectifs.





Compte-rendu du comité consultatif du 19 mai 2021



**Comité Consultatif de l'Association de Gestion
de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM)
du mercredi 19 mai 2021
PROCES VERBAL DE SEANCE**



Photo du Comité consultatif du 19 mai 2021



Lieu : Bureau de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin, Hope Estate

Etaient présents (voir feuilles de présence en annexe):

- Serge GOUTEYRON (Préfet délégué des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
- Elizabeth BARINCOU (Cheffe de l'Unité Territoriale de Saint-Martin et Saint-Barthélemy de la DEAL Guadeloupe)
- Antoine LE CHEVALIER (Responsable du Pôle eau et biodiversité de l'UT DEAL)
- Daniel SERGENT (DEAL Guadeloupe)
- Jean-Luc VASLIN (Directeur de la mer de Guadeloupe)
- Michaël WERY (Chef de l'UT de la Direction de la Mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
- Sofia ROCKOMANOVIV (chargée de mission à l'UT DM)
- Marc FABRE (Chef de l'UT de la DRAJES de Saint-Martin et Saint-Barthélemy)
- Marie-Dominique RAMPHORT (élue de la COM de Saint-Martin)
- Pascale ALIX-LABORDE (élue de la COM de Saint-Martin)
- Pierre COQUELET (Délégué territorial pour les Antilles de l'OFB, en visioconférence)
- Alain BRONDEAU (Délégué Outre-Mer du Conservatoire du Littoral, en visioconférence)
- Marie-Aurore ADROVER MALNOURY (déléguée-adjointe au CDL, en visioconférence)
- Julien GUMBS (Président du CESC de Saint-Martin)
- René-Jean DURET (assistance SEMSAMAR)
- Vidian HODGE (Président de l'Association des pêcheurs de Cul-de-Sac)
- Michel VELY (Président de l'Association Mégaptéra)
- Béatrice WOJCIK (Présidente de l'Association Métimer)
- Elodie VAGIO (coordinatrice au Club Nautique de Saint-Martin)
- Jennifer YERKES (Association Les fruits de mer, en visioconférence)
- Clémence JARRY (ATE Saint-Barthélemy, en visioconférence)
- Félix LUREL (écologue Botaniste, en visioconférence)
- Eric DELCROIX (expert scientifique, en visioconférence)
- Océane BEAUFORT (expert scientifique, en visioconférence)
- Pierre ALIOTTI (Président de l'AGRNSM)
- Harvey VIOTTI (Invité, ancien Président de l'AGRNSM)
- Sébastien CULETTO (Secrétaire de l'AGRNSM)
- Bulent GULAY (Vice-Président de l'AGRNSM)
- Anne-Karine FLEMING (Vice-Présidente de l'AGRNSM)
- Michel VOGEL (Trésorier de l'AGRNSM)
- Nicolas MASLACH (Directeur de l'AGRNSM)
- Franck RONCUZZI (Responsable du pôle police et aménagement de l'AGRNSM))
- Christophe JOE (Garde animateur au pôle police et aménagement de l'AGRNSM)
- Vincent OLIVA (Responsable du pôle éducation de l'AGRNSM)
- Julien CHALIFOUR (Responsable du pôle scientifique de l'AGRNSM)
- Aude BERGER (Chef de projet au pôle scientifique de l'AGRNSM)
- Bruno LIZE (expert-comptable de l'AGRNSM)



Introduction de Pierre ALIOTTI :

Mesdames, Messieurs

C'est avec un très grand plaisir, une grande fierté et beaucoup d'émotions que je prends la succession de monsieur Harvey VIOTTY qui a tenu son rôle de Président de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin pendant plus de 15 ans. Harvey a donné sans compter son temps à cette équipe qui constitue aujourd'hui le personnel de la réserve naturelle. Il y a eu des moments difficiles, des aléas politiques, climatiques, administratifs mais Harvey peut être fier d'avoir maintenu le cap avec intelligence, rigueur et pragmatisme. Pour écrire ce nouveau chapitre, je souhaite m'appuyer sur ses qualités et son expérience en lui proposant de devenir le président d'honneur de la réserve naturelle. C'est sous son regard, que je sais bienveillant, et avec humilité que j'apporterai ma contribution à cet outil de conservation au service du territoire de Saint-Martin et des Saint-Martinois(es). Au sein de la réserve, je sais pouvoir compter sur des professionnels de grande qualité et expérimentés et, pour m'accompagner au sein du bureau, j'ai sollicité la participation de Madame Anne-Karine FLEMING qui nous rejoint en tant que vice-présidente, et de Monsieur Sébastien CULETTO qui assurera les fonctions de secrétaire.

Ces prochaines années, nous aurons à cœur de perpétuer et de renforcer l'esprit qui a animé la réserve depuis sa création à savoir le dialogue, la bienveillance, la compréhension, le respect des spécificités de notre territoire et de la réglementation qui sont les fondements de la réussite et du bien fondé de nos actions.

Les chantiers sont immenses et nous devons prioritairement assurer la mise en œuvre du plan de gestion 2018-2027 par la satisfaction de ses 49 objectifs déclinés en 125 actions. A cette fin, nous devons maximiser notre propre modèle économique et nous positionner clairement auprès des acteurs publics et privés locaux et nationaux comme un outil participant au développement du territoire. Il sera nécessaire de travailler à la diversification de nos activités pour générer de nouvelles recettes et optimiser ainsi la gestion des espaces classés de la réserve par le déploiement de nouvelles ressources et expertises.

Notre message devra être clairement exprimé et précisément entendu. Anticiper les changements climatiques, mieux les comprendre pour mieux les gérer, se préparer aux risques cycloniques, le travail de la réserve naturelle va bien au-delà de ses objectifs de gestion. La démonstration reste accessible :

- protéger la mangrove c'est établir le premier rempart naturel contre les houles cycloniques ;



- protéger les plages comme sites de ponte des tortues marines c'est garantir que ces espaces ne disparaîtront pas face à l'érosion, l'augmentation du niveau de la mer ou l'urbanisation ;
- préserver l'intégrité de nos espaces naturels c'est aussi améliorer en premier lieu le cadre de vie des habitants de Saint-Martin ;
- protéger les espaces marins, les coraux, les herbiers c'est soutenir le secteur touristique hôtelier et nautique poumon de l'économie de Saint-Martin.

Une prise de conscience trop récente à l'échelle internationale a mis en lumière que les services économiques rendus par la nature sont immenses et qu'il nous appartient à tous de mieux la protéger, afin de renforcer et pérenniser le développement d'activités respectueuses des écosystèmes. De nouveaux paradigmes de croissance doivent être pensés à l'échelle de chaque unité territoriale.

Forte de son expérience, la réserve naturelle est un outil au service de l'Etat, de la Collectivité, des entreprises, des associations et des particuliers qui nécessitent un accompagnement ou une expertise objective sur tous les projets de développement et d'aménagement de Saint-Martin.

Dans un contexte économique et sanitaire très tendu, la réserve naturelle a, une fois de plus, tenu les objectifs qu'elle s'était fixée. Le rapport d'activité 2020 vous présente l'ensemble des réalisations et, en ma qualité de Président, je tiens à féliciter, au nom de l'association de gestion, l'ensemble de l'équipe pour cette réussite et son investissement quotidien. Mes remerciements et ma confiance prennent véritablement leur sens au regard de la situation matérielle et financière difficile dans laquelle nous nous trouvons l'année dernière. La baisse des recettes, des produits d'exploitation pour 2020 constitue un fait quasi-généralisé à l'ensemble des opérateurs économiques mondiaux. La réserve naturelle, au même titre que la Collectivité de Saint-Martin, n'y a pas échappé en tant qu'autorité percevant des redevances ; l'effondrement du secteur touristique entraînant une chute de l'activité commerciale. Après les conséquences du passage d'Irma, le nouvel écueil a fragilisé encore la santé de la réserve et le solde du compte de résultat du bilan comptable affiche un déficit de 153 962 euros.

S'agissant des ressources, les deux postes de financement principaux ont été impactés : les subventions perçues s'élevaient à 753 997 euros en 2019 et à 501 458 euros en 2020 soit une diminution de 33,5% ; les redevances commerciales fondées sur arrêté préfectoral ont diminué de 65,7% pour s'établir à 26 000 euros.



D'autres facteurs peuvent être pris en considération pour expliquer et affiner ce constat financier, comme la régularisation d'écritures comptables qui ne concernent pas des flux de trésoreries intervenus en 2020 donc altèrent défavorablement l'analyse du résultat (projets ICBI ou IFRECOR) ou, certaines pertes de redevances (83 486€) rappelées par le cabinet d'expertise-comptable en page 19 de son rapport, mais dans un contexte économique « normal » la réserve naturelle sait faire face aux imprévus grâce à la gestion rigoureuse de son budget.

La baisse affichée de plus de 425 000 euros pour le total des produits d'exploitation, entre 2019 et 2020, aurait pu avoir pour conséquence, comme certains contractants l'ont fait ici et ailleurs, que la réserve propose une renégociation de la convention au regard de l'imprévision ou, plus trivialement, qu'elle s'affranchisse de certaines missions confiées, toujours sous l'empire de la « circonstance exceptionnelle ». D'aucuns auraient pu naïvement penser que la nécessaire maîtrise des dépenses aurait dû induire des licenciements. La réserve naturelle a pourtant maintenu ses objectifs, les a atteints grâce à un effectif constant en toutes connaissances de cause : les licenciements, en plus du drame humain qu'ils peuvent représenter, auraient objectivement entraîné des pertes de financement (ex : dispositif Life pour 100 000€) et c'est un cercle vicieux qui se dessinait pour les années à venir.

La gestion saine d'une personne morale, dans une conjoncture aussi incertaine, se mesure aussi à la rigueur dont elle sait faire preuve sur la maîtrise de ses charges d'exploitation pour faire face à la baisse des ressources. Ces charges ont diminué de 27,6% par rapport à 2020 (-251 468€) grâce notamment à un pilotage rigoureux de la masse salariale (dont la rémunération non chargée du personnel totalise une baisse de 13% par rapport à 2019), et des dépenses de fonctionnement courant qui enregistrent une chute de près de 58%.

En tout état de cause, les perspectives pour 2021 paraissent beaucoup plus encourageantes. Tout d'abord, les prévisions basses d'une reprise de l'activité économique laissent augurer, à l'appui de l'arrêté préfectoral 2020-142, en date du 23 juillet 2020, une augmentation des recettes afférentes de 150 000 euros pour la réserve naturelle. Ensuite, le maintien de nos missions en matière d'« éducation à l'environnement », a crédibilisé notre action et, cette année, le budget « animation pédagogique » sera augmenté de 65 600 euros pour permettre le financement de deux postes grâce au soutien de l'Etat, du Ministère de l'Ecologie et de l'Office Français de la Biodiversité ; ils étaient jusqu'alors pris en charge sur fonds propres.



Enfin, comme nous l'avons développé dans ce rapport d'activité, nous souhaitons, avec le soutien de l'Etat, la mise en place de nouveaux outils. Le déploiement de bouées de mouillage, en plus d'améliorer la gestion et l'état de santé des sites classés en réserve naturelle, notamment par la protection des herbiers, permettra de générer des profits susceptibles d'améliorer notre excédent brut d'exploitation.

Avec ce nouveau bureau et l'équipe de professionnels performants qui est en place, nous sommes prêts et résolument optimistes au vu des perspectives qui se dessinent, et je vous demande de bien vouloir renouveler la confiance que vous nous avez accordée, depuis 20 ans, en approuvant ce rapport d'activité. »

Réponse de MR LE PREFET qui remercie le nouveau Président, est conscient des enjeux, des problématiques locales et des objectifs des documents stratégiques. Les perspectives sont intéressantes. Il ouvre la séance et donne la parole au Directeur.

Nicolas MASLACH remercie les participants et propose de passer à la présentation du rapport d'activités 2020, car l'ordre du jour est chargé :

1- Approbation du procès-verbal du comité consultatif 2020 :

Celui-ci a été transmis en amont au comité consultatif, pour lecture.

Remarque sur les redevances de la part d'Alain BRONDEAU et de leur base légale. MR LE PREFET propose de faire une proposition écrite.

Le comité approuve le procès-verbal.

Mr MASLACH propose de passer à la présentation du rapport d'activité de l'année 2020. Cette présentation se fait par pôle d'activités.

2- Projet scientifique et projet LIFE BIODIV'OM

Présentation de Julien CHALIFOUR, responsable du pôle scientifique.

Le pôle scientifique de la Réserve a pour mission le suivi des tendances des populations animales et végétales dans la Réserve et en dehors, ainsi que la production de connaissances.

C'est ce qui est prévu dans le cadre du Plan de gestion.

Le pôle scientifique dispose des moyens suivants: 1 ETP + 1 véhicule terrestre, et une structure permettant d'accueillir des stagiaires, et volontaires.



1 ETP en plus est présent avec le projet LIFE, grâce au soutien de l'Etat et de l'OFB.

Cependant, on note la perte d'1 ETP depuis 2018, qui est préjudiciable au fonctionnement du pôle scientifique.

Les missions :

- Suivi terrestre de l'état de santé du fond corallien et des herbiers, en collaboration avec la Réserve Naturelle des îles de Petite Terre et l'ATE de Saint-Barthélemy. 3 stations coralliennes sont donc échantillonnées, 2 fois par an. Cela permet de mettre en avant les variations intersaisons. Il y a également un programme de sciences participatives de suivi des fonds coralliens, mais remis en cause pour des raisons logistiques et d'évolution de statuts. Se pose la pertinence du maintien de ce programme.
- Suivi côtier sur les étangs, notamment les salines d'Orient depuis 8 ans. Les autres étangs ne sont plus suivis car ils ne sont pas classés en Réserve Naturelle.
- Suivi des échouages et des pontes de tortues marines. L'année 2020 a été chargée en termes d'échouage, une dizaine. Les observations de pontes sont normales. Classement en APB et collaboration pour le suivi sur les Terres Basses.
- Le programme Mégara qui assure le suivi des baleines à bosses sur une semaine chaque année, a dû être annulé en 2020 à cause du budget.
- Suivi de l'état de santé des communautés marines. Le pôle scientifique a opté pour des fiches synthétiques de présentation, qui permettent de vulgariser l'information.

Perspectives 2021 :

- Demande de financement à la DEAL permettant de conserver le 0.5 ETP du poste financé par le projet Tortues marines et le 0.5 ETP du projet LIFE,
- Missions de recensement des espèces exotiques envahissantes,
- Accueil de formations, Saint-Martin sera le terrain d'intervention pour former aux espèces exotiques envahissantes,
- Trois demandes ont été envoyées pour le plan de relance, dont 111000 € auprès de la DEAL, pour la dératisation sur les îlets, et l'implantation d'habitat artificiel pour les jeunes poissons, notamment au niveau des marinas,
- Mission de mise à jour de la cartographie des habitats sous-marins,
- La Réserve est prestataire pour le programme Récréafish, en collaboration avec l'Ifremer, qui est un programme d'étude d'impact de la pêche de loisir,



- Collaboration avec la Samana, qui souhaite proposer des visites commentées, notamment à Tintamarre,
- Best For Life en collaboration avec l'association Kap Natirel pour complément de l'inventaire des populations de requin.

Présentation d'Aude BERGER, chef de projet au pôle scientifique :

Le Projet LIFE BIODIV'OM est un projet européen sur 5 ans, a un budget de 365000 euros. Il s'agit d'un projet global sur une espèce ou un espace menacé. Il se déroule en plusieurs étapes :

- Les actions préparatoires du projet : une étude sur la pêche des mérous par des questionnaires, et un réseau participatif pour faire remonter les données. L'étude de la colonisation larvaire a été réalisée sur les petits fonds côtiers.
- Les actions de conservation : Analyse des résultats des enquêtes, et des données du réseau participatif pour trouver des solutions de gestion avec les usagers.
- L'étude de la colonisation larvaire par échantillonnage du flux de post larves qui s'installent sur les fonds côtiers, grâce à des pièges lumineux callés en fin de journée et récupérés au matin. Trois sites d'études : Anse Marcel, Terre Basse et Tintamarre.

Une session, c'est sept nuits d'échantillonnage à la nouvelle lune. Le protocole a du être stoppé en 2020 cause Covid et tout a du recommencé en 2021. Les sessions de mars, avril et mai ont eu lieu, une deuxième session est prévue en aout, septembre et octobre 2021. La Réserve mobilise trois à quatre bénévoles à chaque sortie, sans qui le projet serait irréalisable.

- Biobut : Installations de nurseries artificielles (cage avec coques de lambis), 16 sont installées.

Il y a une volonté de compagnonnage avec la Guyane, qui a mené un projet LIFE sur les mérous géants.

L'augmentation du périmètre des compétences des agents est en cours. Il y a eu publication d'un arrêté sur la pêche de loisir qui interdit la capture des mérous, et celui pour la pêche professionnelle est en cours.

La Réserve participe au transfert des compétences en formant des agents de l'ATE de Saint-Barthélemy à l'étude de la colonisation larvaire.

Y-a-t-il du mérou de Nassau qui vient s'installer sur Saint-Martin ? Pour le moment, aucun individu post-larve du mérou de Nassau n'a été identifié, seulement d'autres espèces de mérous.

Cependant, lors de suivis ichtyologique, l'équipe de la Réserve a pu observer un mérou géant, ce qui est rare dans les eaux de Saint-Martin.



Mise en place d'une interface de collecte de données d'observation : Faune Antilles qui englobe la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barth.

Il est prévu de déterminer des zones prioritaires de Conservation des oiseaux.

Pour les actions de communication, la Réserve réalise en quantité des animations scolaires, avec 725 élèves sensibilisés en 2020.

La Réserve possède des dépliants, des panneaux, des films, des sculptures, et une animation de plongée 3D afin de réaliser des animations.

La Réserve souhaite former les centres de formations locaux, au lieu des Universités extérieures, à la demande de l'Europe.

Pour rappel, le comité de pilotage du Life est le comité consultatif de la Réserve.

Un plan d'action sur 5 ans est en cours de rédaction pour la gestion post projet.

Le bilan des activités du pôle scientifique et du projet LIFE BIODIV'OM ne fait pas l'objet de remarque

3 - Pole police et logistique, Franck RONCUZZI :

Bilan police 2020 :

80 patrouilles sur l'espace Réserve

43 avertissements verbaux, pour pêche à la ligne

13 PV, transmis au parquet pour la plupart jugés.

Lien qui se rétablit avec le parquet

6 PV faunes et flores, destructions des habitats de tortues principalement sur la BO.

3 PV pour travaux dans une Réserve Naturelle.

2 PV pour pêche de récidivistes.

1 société non déclarée

1 dépôt de déchet sur le Galion.



Bilan sur la redevance :

- 119000€ en 2016 avec 67 sociétés
- 2017, jusqu'à septembre année favorable
- 2018, 31388€
- 2019, 49 sociétés
- Puis pandémie COVID donc diminution de la fréquentation
- Redémarrage en 2021 notamment des sociétés hollandaises

Donc les frais de fonctionnement du pôle police ont dû diminuer, comme l'entretien des bouées, le gazole, donc les sorties.

Pour exercer des activités commerciales, une autorisation doit être délivrée par la Direction de la mer en concertation avec la Réserve Naturelle.

Le pôle police et logistique assure la perception des redevances.

Julien CHALIFOUR fait remarquer que la fréquentation par les professionnels est plus encadrée que celle des plaisanciers en général.

Jean-Luc VASLIN précise que les activités commerciales sont des activités dérogatoires. Certains nombres de navires, qui ne sont pas en règle, exercent dans les eaux de la Réserve. Cela engendre un problème de responsabilité. La tacite reconduction peut entraîner à des manquements au niveau réglementaire. Certaines activités de plaisance pourraient être mieux encadrées, mais il y a un besoin de moyen de contrôle.

Nicolas MASLACH précise que le décret ministériel associé au premier arrêté préfectoral est venu réguler et encadrer les activités nautiques commerciales, autour de Pinel, Créole Rock et Tintamarre principalement. Il faut s'occuper désormais de la plaisance notamment pour les mouillages. Une meilleure relation s'est installée avec le parquet et la brigade nautique, ce qui permet de faire des surveillances plus régulières surtout le week-end.

Serge GOUTEYRON appuie sur l'aspect de la conformité des charters qui ne sont pas en règle avec la Direction de la Mer. Il va falloir refaire le point avec Mr VASLIN.

Mr VASLIN propose de fixer une date des demandes d'activités commerciales. Il ne faut pas perdre de vue que c'est une activité dérogatoire.



Mr WERY propose la mise à jour de la liste des navires et des méthodes, en fixant une date de remise butoir des dossiers, par exemple fin octobre.

Mr BRONDEAU évoque à nouveau le PV des toilettes sèches sur Pinel. Il ne le comprend pas et affirme que la zone est hors réserve. Mais Mr RONCUZZI confirme que la parcelle AK36 est classée en réserve. Mr MASLACH précise que le PV a été rédigé pour atteinte à un site de ponte de tortues marines et que les agents sont assermentés et travaillent en direct avec le procureur. Afin de clarifier la situation, Mr le Préfet demande à voir le PV.

Le bilan des activités du pôle police et aménagement ne fait pas l'objet de remarque.

4 - Pôle éducation, présentation de Vincent OLIVA :

Sensibilisation des écoles à l'environnement. L'année 2020 fût chargée malgré le COVID qui a stoppé les interventions pendant 3 mois.

La Réserve intervient dans:

- 3 centres de formation
- 1 association
- 1 entreprise
- 11 établissements, dont deux qui sont conventionnés Aire Marine Educative (AME), avec 3 classes (CM1 et CM2 et 6ème) où la Réserve est référent.

14 établissements sont inscrits en 2021, ce qui nécessite des moyens supplémentaires.

En 2020, on retient 164 interventions pour 89 classes.

En 2018 a débuté la mise en place du pôle éducation à l'environnement, avec une première classe AME de l'établissement Claire Saint Maximin.

175 interventions se sont déjà déroulées en 2021.

Le pôle éducation travaille avec le pôle scientifique pour créer des programmes sur le terrain.

Au niveau des moyens, le pôle dispose d'un ETP mais tous les agents ont participé aux interventions. 55% de l'ETP assure la couverture scolaire, et le reste du temps il aide au pôle police et aménagement.



La préparation des supports avec les enseignants a été réalisée en 2020, et donc 2021 permet de se concentrer sur les interventions. Les outils sont des cahiers d'activité, des jeux, des casques de réalité virtuelle. En tout, la Réserve peut proposer 30 thèmes aux écoles (tortues, mammifère marin, habitats,...)

Ces programmes sont mis en place grâce à la volonté des enseignants, soutenus par la Réserve.

Mr MASLACH précise que jusqu'à présent ce pôle n'était pas pris en charge, il a été mis en place grâce à une capacité d'autofinancement. Désormais, la thématique de l'éducation à l'environnement est prise en charge par l'Etat et OFB à partir de 2021.

Mr FABRE ajoute que la DRAJES peut apporter des contributions financières pour compléter les moyens de la Réserve.

Questions de Félix LUREL, écologue Botaniste : quelle est l'implication des Saint-Martinois dans l'encadrement ou l'équipe technique ?

Mr MASLACH répond que deux employés sont natifs de Saint-Martin.

Un participant demande : quel partenariat avec la Guadeloupe dans le cadre du programme LIFE ?

Mr CHALIFOUR répond qu'il n'y a pas d'action financée en Guadeloupe mais un transfert de connaissance est possible si un financement est trouvé.

Un autre intervenant demande : quel est la forme des interventions EDF et Fore ?

Présentation des métiers de la Réserve Naturelle, études et formations, selon les demandes.

Pierre COQUELET remercie la Réserve pour leur implication dans l'éducation à l'environnement. La dotation de 39000€ peut être renforcée. Ce dispositif pourrait être étendu aux adultes.

Mr OLIVA répond qu'en 2020, un travail était prévu avec les compagnons bâtisseurs pour 5 interventions à Quartier d'Orléans et Sandy Ground. Cela n'a pas pu avoir lieu avec la crise sanitaire, et il n'a plus de nouvelles de l'association. Une prise de contact s'est faite il y a quelques jours avec l'association Sem Ta Route, qui agit sur Quartier d'Orléans, pour des interventions pour enfants et adultes en intégration. Au niveau du pôle scientifique, les adultes sont impliqués pour le suivi des tortues, des post larves et dans la sensibilisation (Fête de la Nature).



Pierre COQUELET annonce la possibilité de mettre à disposition du matériel pédagogique.

La Réserve souhaite que les enfants participent de plus en plus à la récolte des données sur le terrain. Ils participent actuellement à l'observation aux oiseaux. Ces données aident la Réserve Naturelle sur leur recherche. Il serait intéressant de travailler sur les espèces exotiques envahissantes par exemple. Les données pourront être transmises à d'autres organismes.

MR LE PREFET conclue que le lien doit être renforcé avec le rectorat, et avec la Politique de la ville, qui peut apporter des moyens financiers pour l'éducation à l'environnement dans les quartiers prioritaires. Des réunions peuvent être organisées plus fréquemment afin d'échanger régulièrement et de réduire la durée du comité consultatif annuel. Départ du Préfet à 1h40mn.

Le bilan des activités du pôle éducation ne fait pas l'objet de remarque.

Pierre ALIOTTI félicite les agents pour leur travail.

5 – Bilan comptable par Bruno LIZE, expert-comptable :

Il commence par une lecture du mot du commissaire aux comptes, qui s'excuse de ne pas être présent, et insiste sur la perte des redevances de Pinel, qui est une grande source de revenus stables pour la Réserve.

Présentation des comptes :

533000€ de produit de fonctionnement, diminution de 44% par rapport à l'année dernière. Ce sont les produits d'activités et subventions.

364 000€ de fonds associatifs (accumulation des excédents) en baisse de 153000€

L'effectif est identique à celui de l'année passée.

La trésorerie nette s'élève à 65000€. Malgré ces baisses de ressources, la trésorerie était quasiment la même que l'année passée, ce qui indique une bonne anticipation de la perte des revenus. Pour être serein, l'objectif est d'avoir 100000€ de trésorerie au 1^{er} janvier.

Pour les subventions, 501000€ en 2020, 200000€ en moins mais changement de méthode comptable par rapport à l'ICBI.

Prise en charge d'une partie des salaires avec 37440€ versés en raison du chômage partiel, mais perte des redevances due à l'absence des activités commerciales.



Les dépenses de fonctionnement ont été fortement réduites, mais environ même taux de 32% par rapport à l'an dernier.

Tous les déplacements ont été annulés, pas de colloques (IFRECOR...).

Présentation du Compte de Résultat, insuffisance comptable de 153000€.

Pas de gros investissement en 2020, attente de la dernière facture Semsamar de 84000€, 52000€ de déblocage des fonds à recevoir pour les projets scientifiques.

Aide financière PGE 44000€. Remboursement fractionné sur plusieurs années, aide mesurée simple à rembourser grâce aux redevances. Pas de moratoire en place.

Grosse provision de congés des salariés.

Pour les changements des locaux, grande aide de l'OFB pour le remplacement des outils de gestion.

En 2021, la présentation des comptes se fera sous forme de camembert des sources de financement de la Réserve.

Mr LECHEVALIER précise qu'il faudra présenter les dépenses par thématique et ce qui a pu être réalisé ou non.

Mr MASLACH souligne l'effort financier de l'Etat notamment de la DEAL qui permet de prendre en charge le poste du pôle éducation et des outils éducatifs. Il ajoute qu'une aire marine protégée est un outil exceptionnel qui peut être mis à la disposition des activités en fonction de leur encadrement et si les activités sont conformes aux orientations du plan de gestion. Aujourd'hui, il y a une limitation à 28 passagers pour tous les pavillons, mais ceci a multiplié les petites embarcations qui viennent pour beaucoup du côté hollandais. Il y a un travail à faire avec la Direction de la Mer pour recadrer.

Mr VASLIN rajoute qu'il y a la possibilité de réguler le nombre de passager par jour, comme à Petite Terre en Guadeloupe. Il y a encore une grande marge de manœuvre pour gérer de manière plus serrée la fréquentation. Il faut que le rapport de force entre la Réserve et les usagers s'inverse progressivement.

Mme WOJCIK insiste sur la situation des entreprises, qui sont à bout de souffle depuis le passage d'Irma. Les restrictions peuvent être mise en place progressivement, en commençant par de la sensibilisation. Il y a très peu de contrôle des pavillons étrangers faute de personnel agréé, donc les contrôles se focalisent sur les Français.



Mr MASLACH précise que la redevance pour les pavillons étrangers est plus élevée que pour les français, 5€ contre 2€. Cependant, les non payeurs sont souvent des sociétés françaises. Le non-respect des suspensions aussi vient souvent des sociétés françaises. De nombreuses entreprises ont été interdites de Réserve en 20 ans, notamment les activités de jet ski.

Mme WOJCIK tient à préciser que Métimer peut être une bonne interface pour apaiser les relations entre la Réserve et les sociétés lorsque cela s'avérerait nécessaire.

Le bilan comptable de l'AGRNSM ne fait pas l'objet de remarque.

6 - Actions à venir :

A- Projet Biodiversity Nursery

La Réserve demande au Conservatoire du Littoral la possibilité de continuer le travail sur la pépinière de Mangrove sur l'un des bras des Salines d'Orient, qui appartient au Conservatoire, et est classé en RN. Les plantations se font grâce aux palétuviers du territoire. Cette friche était une ancienne décharge ; après Irma, tous les déchets de la BO y ont été déposés puis récupérer suite aux mises en demeure portés par la Réserve. Il s'agit de requalifier ce site en zone humide et d'aménager un sentier qui fera le lien entre Quartier d'Orléans et la Baie Orientale. Ce site pourrait accueillir des flamands roses juvéniles. Ce projet est soutenu par la Fondation de France à hauteur de 180000€, par le Rotary et par EDF. Toute intervention sur le domaine du Conservatoire devant être l'objet d'une demande d'autorisation, la Réserve doit se rapprocher du conservatoire pour produire un dossier détaillé.

Le projet ne fait pas l'objet de remarque.

B- Les mouillages

Jusqu'à présent, la Réserve possédait les moyens financiers pour gérer le parc de bouées, sachant qu'il faut renouveler tous les ans 30% du parc. Actuellement, il n'y a plus de bouées à Pinel, à part les mouillages forains, ce qui implique une forte dégradation des herbiers.

Il faut trouver les moyens financiers pour remettre un parc de mouillage écologique. La Réserve ne souhaite pas passer par un prestataire pour une question de coût, et car les agents sont en capacité de gérer ce parc. L'utilisation de l'ancre alors sera proscrite afin de préserver les habitats. Actuellement, le mouillage nocturne est interdit dans la Réserve, sauf autorisation, et c'est une prestation gratuite. L'idée est de le rendre payant, tout en limitant le mouillage à quelques nuits par an.



La Réserve possède de l'expérience en gestion de parc. Il n'aura par exemple pas d'utilisation de vis de sable car temps de mise en place important et que le dispositif ne tient pas. Il sera plus adapté de placer un corps mort de 2 tonnes de matériaux spécifique qui fait ventouse, avec une bouée intermédiaire qui vient soulever le câble.

Mr VASLIN souligne qu'à partir du moment où il y a une prestation, cela devient la responsabilité de la Réserve d'un point de vue juridique, ce qui entraîne une obligation d'entretien, de maintien du parc.

Mr CHALIFOUR précise que Saint-Barthélemy a la même démarche, et cela permet un suivi des plaisanciers, et donc de la fréquentation.

Mr MASLACH ajoute que l'objectif n'est pas de créer des recettes, mais de créer un équilibre avec l'investissement et l'entretien.

Mr WERY insiste sur la limitation du nombre de bateaux sur le même lieu au même moment, donc la préservation du milieu grâce à ce système de parc.

Pierre COQUELET précise qu'il existe des moyens, notamment à Saint-Barthélemy et Anguilla.

Mr MASLACH estime qu'il faut être conscient que des plaisanciers vivent dans les eaux de la Réserve, le but est de réguler cette fréquentation. Aujourd'hui les activités commerciales chargent les touristes de la redevance pour la Réserve. Rien n'est figé, des séances de travail viendront affiner cette démarche, dont les décisions pourront être votées au prochain comité consultatif.

Madame ADROVER MALNOURY demande des précisions concernant la réglementation.

Mr MASLACH ajoute qu'il faut proposer un outil qui permettra de revoir la réglementation existante. Il s'appuie sur une stratégie d'Etat appliquée notamment en méditerranée qu'il faut adapter aux contraintes de Saint-Martin.

Clémence JARRY précise qu'à Saint-Barthélemy, le but est de limiter l'ancrage des gros yachts et de réaménager la zone de mouillage. La situation n'est pas identique car le mouillage est autorisé la nuit, beaucoup de pression sur les mouillages avec beaucoup de casse. La proposition de la Réserve est intéressante.

Pour Caye Verte, il y a une partie située dans la Réserve mais pas tout autour de l'île. Le débarquement est interdit sauf sur le banc de sable. Des mouillages seront installés à Wilderness pour les surfeurs qui mouillent lors de houle du nord.



Le projet ne fait pas l'objet de remarque.

C – ICBI

Le projet de l'Institut de la Biodiversité est fortement détaillé. Nous sommes à la fin de la procédure de l'enquête qui vise à évaluer l'intérêt général de l'Institut. Le but est que le terrain puisse faire l'objet de modification pour accueillir l'outil qu'est l'Institut. Il y avait un problème architectural en termes de dimension et d'occupation des sols, qui ont été réglés car le projet s'est étendu sur deux terrains (ancien site du collège qui servira de parking collectif). Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable sous réserve de ces conditions. Les institutions de Saint-Martin (Conseil exécutif, CESC, CCISM et conseil de Quartier) ont donné un avis positif à la création de l'Institut. La délibération du conseil territorial aura lieu le lendemain du Comité consultatif qui sera transmise à Mr le Préfet. Les travaux pourraient commencer en mai 2022. Le projet a été revu de nombreuses fois, ce qui a permis qu'il épouse les besoins de Saint-Martin en termes d'emploi, de structure, de préservation et de mise en avant de la biodiversité. L'idée est de montrer aux touristes le savoir-faire de la France sur la gestion de la Biodiversité et nos outils. La zone étant sujette à l'échouage des sargasses, le site servira d'exemple pour montrer le traitement et la transformation de ces algues.

Le projet ne fait pas l'objet de remarque.

D – Autres

Si le Comité consultatif et le Comité scientifique l'approuvent, une autre opportunité se présente avec l'ajout de deux stations pour le suivi des herbiers : Tintamarre est sur une zone très fréquentée par les bateaux et hot spots pour les tortues ainsi qu'une station sur la BO, qui est hors réserve. Le projet comporte un impact financier donc le Comité consultatif doit en approuver la demande.

Pas de demandes de nouvelle activité commerciale sur la Réserve. Mr VASLIN conseille d'annualiser les demandes d'activités.

Un intervenant demande des précisions sur le porteur du projet.

Mr MASLACH répond que la Réserve est porteuse du projet de l'ICBI jusqu'à l'appel d'offre mais ne réalisera pas les travaux ni la gestion complète de la structure. Mise en place des statuts d'une société certainement sous forme SAS.

Intervention de Mr VIOTTI, ancien président de la Réserve qui soutient les projets de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle, et remercie le soutien de l'Etat.



VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES A L'UNANIMITE.

Mr MASLACH met l'accent sur le travail des agents, qui n'est pas toujours évident pour le pôle police qui fait face à des situations difficiles.

Mme BARINCOU salue le travail de la Réserve, et souligne la qualité des relations avec la Réserve. La DEAL souhaite aider à réduire le déficit de la Réserve, qui ne peut se projeter sur le tourisme au vu de la situation sanitaire. Pour l'ICBI, la DEAL pourra accompagner le projet.

Monsieur MASLACH précise qu'il est important pour la Réserve de se dessaisir du projet de l'ICBI lorsque la SAS sera créée afin de trouver des partenaires potentiels et de mettre en place la gouvernance de cette structure.

Remerciement des participants.

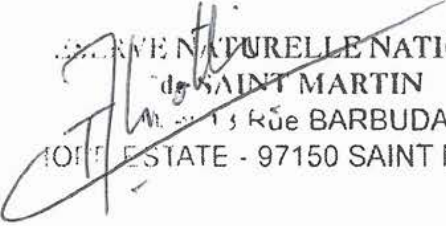
Fin de la réunion

Pierre ALIOTTI

Président

Sébastien CULETTO

Secrétaire



RÉSERVE NATURELLE NATIONALE
de SAINT MARTIN
1011 ESTATE - 97150 SAINT MARTIN



ANNEXE :

feuilles d'émargement et documents de présence par visioconférence

Faible de présence Comité consultatif - COPIL LIFE BIODIVERS - AGRNSM - 19/05/2021

Prénom et Nom	Organisme	Fonction	email	telephone	Signature
A. K. BENTON	AN	V. P.	association fleur de choctawhatchee	0690721621	
M. VOGEL	COM	Président	M. Vogel 0690721621	0690566709	
A. Ledouelle	COM			0690315859	
B. WOSICK	Heimer	Présidente	meimer@hotmail.fr	0690424245	
Alix-LABONNE	COM			0690621516	
Michel VELY	MEGATERIA	Président	megateriora@gmail.com	0690621271	
Pierre MOUTON	AGRNSM	Président	celotys@yahoo.fr	0690726151	
Chus SOE	AGRNSM	Agent Pôle	mesurenet.centre@agruce.com	0690771244	
Audrey BERTIN	AGRNSM	Chf de	meurmet.audrey@yaho.com	0690470213	
Suella CHIFFOURE	AGRNSM	Responsable	meurmet.audrey@yaho.com	06903477	
Nicolas THURILL	AGRNSM	Président	direction@agruce.com	0690387771	
Serg GEUSEYRON	Président	Président			

Feuille de présence Comité consultatif - COPIL LIFE BIODIVOM - AGRNSM - 19/05/2021

Prénom et Nom	Organisme	Fonction	email	telephone	Signature
Sogica ROCKHOMANOWICZ	DM		sogica.rockhomanowicz@gmail.com	06 86 25 58 95	
Nickel WERT	DM	Chf. STMS	nickel.wert@developpement-durable.gouv.fr	06 50 70 61 73	
Vanessa VASSIN	DM	admission	vanessa.vassin@developpement-durable.gouv.fr	06 90 53 96 16	
Guiseleth RODRIGUEZ	DEH	Chef de U	guiseleth.rodriquez@developpement-durable.gouv.fr	06 90 83 26 04	
Alvise ALVISE	AN	Secrétaire	=	=	
Horvath VIOFFY	RAN	Admission Biodiversité	STMS 0690772612	06 90 77 26 12	
Oliva JACENT	RNN	Responsable	nesourenat-nnn@agoo.com	06 90 53 53 01	
Franck RONCHERS	AGRNSM	Resp. Nat. police	grande@agoo.com	06 50 57 95 59	
Brune ETZE	FEDUCAL Emploie	Coord. Campagne	brunette@feducal.net	06 90 88 64 90	



Fonctionnement du comité consultatif



Le comité consultatif de la réserve naturelle de Saint-Martin

Sa composition et son fonctionnement

Considérant qu'il y avait lieu de renouveler les membres du comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin et de préciser les modalités de fonctionnement de ce comité, le représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a pris un arrêté le 3 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 2018.

Ainsi, le comité consultatif est renouvelé pour une durée de sept ans à compter du 3 décembre 2019. Il est présidé par le préfet délégué ou son représentant.

Il est composé de trois collèges (22 membres votants) et de 11 personnalités invitées (non votants).

Collège n°1 : représentants de la collectivité de Saint-Martin et d'usagers

Collège n°2 : représentants d'administrations et d'établissements publics concernés

Collège n°3 : personnalités scientifiques et représentants d'associations de protection de la nature

Le rôle du comité consultatif est de donner un avis au préfet sur le fonctionnement de la réserve naturelle, sur sa gestion, sur les conditions d'application des mesures et sur les autorisations et décisions prévues par le décret de création de la réserve.

Le comité consultatif est consulté pour donner un avis sur le plan de gestion, son renouvellement et sa mise en œuvre.

Il peut demander au gestionnaire de la réserve la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve. Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Il peut inviter toute personne susceptible de l'éclairer dans ses réflexions.

Afin d'assister le gestionnaire de la réserve et le comité consultatif, le conseil scientifique territorial du patrimoine naturel de Saint-Martin est désigné pour tenir lieu de conseil scientifique de la réserve.

Le gestionnaire de la réserve adressera chaque année un compte-rendu d'activité, un bilan financier et un budget prévisionnel au préfet, président du comité consultatif.

Le secrétariat du comité est assuré par le gestionnaire de la réserve.

Rapport d'activité de la Réserve naturelle nationale de Saint-Martin - 2021 -

11-13 rue Barbuda, Hope Estate
97150 Saint-Martin

www.reservenaturelle-saint-martin.com

Facebook : www.facebook.com/Reserve.Naturelle.StMartin

Photos : © Julien Chalifour
© Réserve Naturelle
de Saint-Martin